UGECAM Alsace

RESTRUCTURATION – EXTENSION DU SITE D'ILLKIRCH (67)

Tome I – Programme fonctionnel

VF – 13 novembre 2025

Maître d'ouvrage

UGECAM Alsace (67)
10b Av. Achille Baumann
67400 Illkirch-Graffenstaden

Assistant Maitre d'Ouvrage

A2MO Paris
23 avenue d'Italie
75013 Paris

A2MO
Stratégie immobilière
& Management d'opérations

Table des matières

1 - PREAMBULE 6
2 - DONNEES GENERALES DU PROGRAMME 6
2.1 - Le capacitaire 6
2.2 - Les surfaces cibles 7
2.3 - Montant prévisionnel des travaux 7
2.4 - Durée prévisionnelle de l'opérationnel 7
3 - PRESENTATION DU SITE 8
3.1 - Localisation et organisation du site 8
4 - PRINCIPES DE CONCEPTION GENERALE 8
4.1 - Qualité du bâti et des espaces 8
4.2 - Lieu et conditions de travail 9
4.3 - Prévention des risques 9
4.4 - Hygiène des locaux 9
4.5 - Signalisation / repérage des espaces 10
4.6 - Choix des matériaux et du mobilier 10
4.7 - Les contraintes majeures à respecter 11
5 - VOLET FONCTIONNEL 12
5.1 - Principes directeurs 12
5.1.1 - Schéma cible d'organisation fonctionnelle générale 12
5.1.2 - L'évolutivité et la modularité du projet 12
5.2 - Organisation et phasage de l'opération retenus 14
5.2.1 - Schéma de stratification fonctionnelles retenu par le maitre d'ouvrage 14
5.2.1 - Phasage 15
6 - DESCRIPTION DES ENTITES FONCTIONNELLES 16
6.1 - Accueil 16
6.1.1 - Description de l'entité 16
❑ **Surfaces de l'entité** 17
6.2 - Plateau technique de rééducation – Neuro-Loco 18
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel** 18
6.2.1 - Accueil et Admissions « Neuro-Loco » 18
6.2.2 - Zone de Consultations 19
6.2.2.1 - Consultations filière « Locomoteur » 19
6.2.2.1 - Consultations filière « Neurologie » 19
6.2.3 - Le plateau technique de rééducation 20
6.2.3.1 - PTR Ergo « Neuro-Loco » 20
6.2.3.2 - PTR Kiné 21
6.2.3.3 - Locaux de prise en charge / Bureaux communs « Neuro-Loco » 22
6.2.3.4 - Locaux de services PTR « Neuro-Loco » 23
6.2.3.5 - Sanitaires / Vestiaires PTR « Neuro-Loco » 23

❑ **Tableau des surfaces** 23
6.3 - Plateau technique de rééducation – CARDIO-PNEUMO-NUTRITION 25
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel** 25
6.3.1 - Espaces dédiés « Nutrition » : HDJ – HC 26
6.3.1.1 - Accueil / Bureaux 26
6.3.1.2 - Plateau technique de rééducation 26
6.3.2 - Espaces dédiés « Cardio » : HDJ – HC 26
6.3.2.1 - Accueil / Bureaux 26
6.3.3 - Espaces dédiés « Pneumo » : HDJ – HC 27
6.3.3.1 - Accueil / Bureaux 27
6.3.4 - PTR commun « Cardio – Pneumo » 27
6.3.4.1 - PTR « HC – HDJ » 27
6.3.4.2 - PTR « HC » 27
6.3.4.3 - PTR « HDJ » 27
6.3.5 - Espaces communs « Cardio – Pneumo – Nutrition » 27
6.3.5.1 - Exploration fonctionnelle 27
6.3.5.2 - Bureaux 28
6.3.5.3 - Locaux Logistiques 29
❑ **Tableau des surfaces** 29
6.4 - Unités d'Hospitalisation Complète « Neurologie » 31
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel** 31
6.4.1 - Unité « Post-AVC » – 24 lits 32
6.4.1.1 - Lieux d'Hébergement et de vie 32
6.4.1.2 - Locaux de soins et de prise en charge 32
6.4.1.3 - Locaux Logistiques 32
6.4.2 - Unité « Médullaire » – 17 lits 32
6.4.2.1 - Lieux d'Hébergement 32
6.4.3 - Unité « Traumatisés crâniens » / Unité sécurisée – 19 lits 33
6.4.3.1 - Lieux d'Hébergement 33
6.4.3.2 - Locaux de soins et de prise en charge **- communs avec l'unité « Médullaire »** 33
6.4.3.1 - Plateau Technique de Rééducation - **communs avec l'unité « Médullaire »** 33
6.4.3.2 - Locaux Logistiques **- communs avec l'unité « Traumatisés crâniens »** 34
❑ **Tableau des surfaces** 34
6.5 - Unités d'Hospitalisation Complète « Locomoteur » 36
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel** 36
6.5.1 - Unité 1 « Locomoteur » – 25 lits / dont 15 polyvalents 36
6.5.1.1 - Lieux d'Hébergement et de vie 36
6.5.1.2 - Locaux de soins et de prise en charge 37
6.5.1.3 - Locaux Logistiques 37
6.5.2 - Unité 2 « Locomoteur » – 25 lits 37
6.5.2.1 - Lieux d'Hébergement et de vie 37
6.5.2.2 - Locaux de soins et de prise en charge 38

6.5.2.3 - Locaux Logistiques38
6.5.3 - Unité Neuro « Polyvalents » – 10 lits38
6.5.3.1 - Lieux d'Hébergement38
❑ **Tableau des surfaces**39
6.6 - Unités d'Hospitalisation Complète « Cardio / Pneumo / Nutrition »41
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel**41
6.6.1 - Unité « Cardio » – 20 lits41
6.6.1.1 - Lieux d'Hébergement et de vie41
6.6.1.2 - Locaux de soins et de prise en charge41
6.6.2 - Unité « Pneumo » – 20 lits42
6.6.2.1 - Lieux d'Hébergement et de vie42
6.6.2.2 - Locaux de soins et de prise en charge42
6.6.3 - Unité « Nutrition » – 20 lits42
6.6.3.1 - Lieux d'Hébergement et de vie42
6.6.3.2 - Locaux de soins et de prise en charge43
6.6.4 - Locaux mutualisés « Cardio – Pneumo – Nutrition »43
6.6.4.1 - Locaux de prise en charge / du personnel43
6.6.4.2 - Locaux Logistiques43
❑ **Tableau des surfaces**43
6.7 - Unités « PREPAN » et « PREPAR »45
6.7.1 - Généralités45
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel**46
6.7.2 - HC - Unités « PREPAN » et « PREPAR »46
6.7.3 - Locaux de soins et de prise en charge - Unités « PREPAN » et « PREPAR »46
6.7.4 - Locaux Logistiques47
❑ **Tableau des surfaces**47
6.8 - Pédiatrie48
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel**48
6.8.1 - Secteur accueil – HDJ / HC / Consultations49
6.8.2 - Secteur consultations49
6.8.3 - Espaces de vie - HDJ HC49
6.8.4 - Plateau Technique de Rééducation - HDJ HC49
6.8.4.1 - Espaces de soins, prise en charge et bureaux49
6.8.4.2 - PTR ERGO49
6.8.4.3 - PTR kiné50
6.8.4.4 - Espaces communs50
6.8.5 - Hébergement et locaux de vie – HC50
6.8.6 - Locaux du personnel51
6.8.7 - Locaux logistiques51
❑ **Tableau des surfaces**51
6.9 - Imagerie Médicale53
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel**53

❑ **Tableau des surfaces** 54
6.10 - Appareillage 55
6.10.1 - Espace Consultation 55
6.10.2 - Espace fabrication 55
❑ **Tableau des surfaces** 56
6.11 - Balnéothérapie 57
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel** 57
❑ **Tableau des surfaces** 58
6.12 - Gymnase 59
6.12.1 - Description de l'entité 59
❑ **Schéma fonctionnel et organisationnel** 59
6.12.2 - Composition de l'entité 60
❑ **Tableau des surfaces** 61

1 - PREAMBULE

Le présent document intitulé « Tome I – Programme fonctionnel » représente la synthèse des objectifs stratégiques, organisationnels et fonctionnels fixés par le maître d'ouvrage, dans la restructuration / Extension du site d'Illkirch.

L'objectif majeur du Maitre d'Ouvrage est de réaliser un projet immobilier pérenne, évolutif et performant, qui répond aux besoins des usagers et qui garantit une exploitation efficace des locaux.

Etabli avec la participation des différents utilisateurs à travers plusieurs groupes thématiques et fonctionnels (spécialisés et transversaux), il développe les principes organisationnels projetés et les fonctionnalités majeures attendues.

Le programme fonctionnel se compose ainsi :

- Données générales : il s'agit de la présentation du contexte de l'opération et des données opérationnelles du projet ;
- La présentation du site permettant de comprendre l'implantation, les contraintes architecturales et urbaines ;
- Les principes généraux de conception : les axes de développement du projet, les contraintes règlementaires, etc. ;
- Le volet fonctionnel : ce chapitre présente le détail de chaque secteur fonctionnel : activités, localisation, organisation interne et liste des locaux avec les surfaces correspondantes. Un schéma fonctionnel illustre l'organisation retenue pour chacun des principaux secteurs ;

2 - DONNEES GENERALES DU PROGRAMME

2.1 - Le capacitaire

- **205** lits d'HC.
- **185** places d'HDJ.
- **5** filières : Cardiologie-Pneumologie-Nutrition, Locomoteur, Neurologie, Pédiatrie, Polyvalents.
- **1** Unité PrePan (Filière Neurologie).
- **1** Unité PrePar (Filière CPN – Pneumologie).
- **2** plateaux techniques de rééducation (adultes).
- **1** filière SMR 0-3ans, enfant, adolescent.
- **1** plateau technique de rééducation enfant.
- **1** service d'imagerie médicale.
- **1** service appareillage.
- **1** balnéothérapie.
- **1** gymnase.

+ L'ensemble des locaux support permettant le bon fonctionnement du bâti :

- Un secteur accueil / admissions,
- Des locaux dédiés à l'enseignement, la formation, recherche, innovation,
- Des locaux logistiques,
- Des locaux techniques.

UGECAM Alsace Site Illkirch	HC	HDJ
Filière Neurologie	**70 Lits**	**110 places**
Unité Post-AVC	24 Lits	
Traumatisés Crânien	19 Lits	
Médullaire	17 Lits	
Polyvalents	10 Lits	
Filière Locomoteur	**50 Lits**	
Unité 1	25 Lits	
Unité 2	25 Lits	
Filière Cardio	**20 Lits**	**55 places**
Filière Pneumo	**20 Lits**	
Filière Nutrition	**20 Lits**	
Filière Pédiatrie	**12 Lits**	**20 places**
Unité PrePan	**8 Lits**	
Unité PrePar	**8 Lits**	
Synthèse	**205 Lits**	**185 Places**
	+3 lits tampons	

2.2 - Les surfaces cibles

Les surfaces du projet sont estimées à environ :

- **18 855 m² SDO** de restructuration.
- **2 261 m² SDO** de construction neuve (Extension).

2.3 - Montant prévisionnel des travaux

Le montant prévisionnel de travaux est estimé à **49 390 000 € HT en valeur novembre 2025** (cf. définition ci-dessous).

Le coût prévisionnel des travaux comprend l'ensemble des dépenses nécessaires au respect du Programme Technique Détaillé (P.T.D.), notamment les dépenses suivantes :

- Les surcoûts de désamiantage ;
- Les renforcements structurels ;
- Les travaux de bâtiment tous corps d'état et tous les équipements immeubles nécessaires au bon fonctionnement de l'opération immobilière, compris toutes les sujétions résultant des observations du contrôleur technique, du coordonnateur sécurité, du coordinateur SSI et des pompiers ;
- Les travaux d'adaptation au terrain, Voirie et Réseaux Divers (V.R.D.), les provisions dévoiements de réseaux, le phasage et confinement en milieu occupé et les aménagements extérieurs dans l'emprise de l'opération définie au présent programme ;
- Tous les travaux nécessaires à l'intégration dans le site et son environnement (PLU) et à l'obtention des autorisations administratives ;
- Les travaux résultant des obligations du Maître d'Ouvrage au regard du Code du Travail envers le Personnel chargé de l'exécution des travaux de construction notamment celles prévues à la section 7, Chapitre VIII, Titre III, Livre II du Code ;
- Les coûts de mobilier mentionnés à la charge de l'équipe d'ingénierie, ainsi que tous dispositifs en attentes pour fixation ultérieure d'équipement, conformément aux exigences particulières reportées dans les fiches de spécifications techniques.
- Le surcout de l'application de la RE2020 pour les surfaces neuves créées.
- La démolition de l'hélistation.

L'estimation prévisionnelle ne comprend pas :

- ✕ Les fondations spéciales ;
- ✕ La Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) ;
- ✕ Les honoraires de Maîtrise d'Œuvre ;
- ✕ Les aléas techniques ;
- ✕ Les frais préliminaires ;
- ✕ La modification de la capacité des réseaux à l'extérieur de l'emprise foncière ;
- ✕ Les contraintes pouvant résulter de demandes particulières des services de secours et d'incendie vis-à-vis de l'accessibilité des bâtiments existants durant les travaux.
- ✕ Les honoraires du contrôle technique, CSSI de l'O.P.C., et du coordonnateur sécurité ;
- ✕ Les frais de police d'assurance « Dommage – Ouvrage » ;
- ✕ Les équipements mobiliers, sauf ceux prévus au P.T.D.

2.4 - Durée prévisionnelle de l'opérationnel

La durée totale et indicative de l'opération est fixée à 77 mois (6 ans et 05 mois) répartis de la façon suivante :

- Phase études : **28 mois** (02 ans et 04 mois).
- Phase travaux : **49 mois** (04 ans et 01 mois).

3 - PRESENTATION DU SITE

3.1 - Localisation et organisation du site

Le projet se situe à **Illkirch, en périphérie de Strasbourg**, sur un site présentant plusieurs atouts pour son développement.
Il bénéficie d'une **accessibilité facilitée**, grâce à la proximité de l'autoroute et à un maillage efficace en transports en commun, garantissant une desserte optimale pour les usagers, visiteurs et personnels.

Le terrain couvre une surface totale de **53 568 m²** (parcelles cadastrales n°85, 86, 92, 105, 182, 341 et 342). Sa dimension et sa configuration offrent un potentiel d'aménagement et d'évolution important.

Le site dispose de **capacités de stationnement aérien conséquentes**, avec plus de 200 places disponibles, et présente un environnement paysager de qualité, marqué par des **espaces verts** et la **proximité immédiate de l'Ill**.

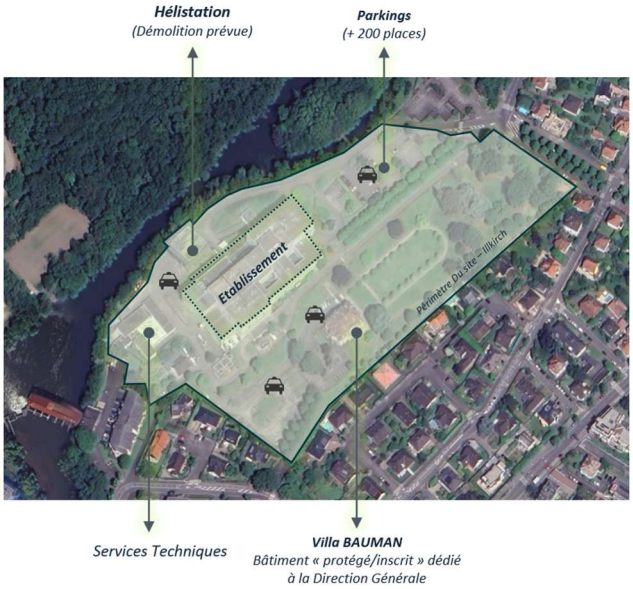


FIGURE 1 - SITE

Il comprend plusieurs bâtiments existants :

- Un **ancien bâtiment CCOM**, datant de 1970, réhabilité partiellement et offrant un potentiel de réutilisation sous réserve d'adaptations complémentaires.
- Une **hélistation non utilisée**, correspondant à l'ancien bâtiment MCO.
- La **Villa Baumann**, bâtiment « protégé/inscrit », actuellement dédié à l'administration.
- Un **bâtiment logistique**, regroupant notamment les organes techniques du site.

Ces composantes existantes s'accompagnent d'une **possibilité d'extensions envisageables**, renforçant la souplesse d'évolution du site afin de répondre aux besoins futurs.

4 - PRINCIPES DE CONCEPTION GENERALE

4.1 - Qualité du bâti et des espaces

L'établissement d'Illkirch a vocation à être avant tout un lieu de soins et d'hébergement pour les patients et un espace de travail pour les praticiens. Les attentes qualitatives sont multiples.

Le confort visuel

- De la qualité lumineuse et notamment de lumière naturelle des locaux de travail et de vie (éclairage artificiel soigné, éclairage fluorescent et néon proscrits, etc.). Les contraintes minimales d'éclairage naturel sont mentionnées dans les fiches par locaux.
- De la gestion des contrastes.
- De la gestion de l'éblouissement des espaces.
- De la couleur des locaux et des matériaux (couleurs unies et chaleureuses, utiliser un revêtement sol imitation parquet pour les chambres et espaces de convivialité, proscrire les couleurs agressives etc.).

Le confort thermique

- Température des locaux, en prenant en compte les effets de parois froides, les orientations solaires et les vents dominants. L'exposition et la lumière devront être maitrisées pour ne pas produire d'apports thermiques conséquents.
- Prise en compte du confort d'été et du confort d'hiver : orientation des locaux en fonction des usages et temporalité d'usage.
- Humidité de l'air > quel type de terminaux de chauffage : électrique : chaleur sèche, radiation.

Le confort olfactif

- Qualité de l'air : traitements particuliers des odeurs, ventilation dans les chambres et salles de bain pour un air sain, réconfort d'une odeur douce dans les espaces de convivialité etc.
- Qualité sanitaire des matériaux.

Le confort acoustique :

- Isoler les chambres entre elles.
- Eviter les résonnances des voix ou des chaussures pour les espaces de circulation.
- Prévoir une acoustique adaptée pour les lieux de vie collectifs et dans les espaces de travail (confidentialité).
- Insonoriser la ventilation / robinetterie / dispositif fermeture de porte, prévoir du double vitrage, etc.

4.2 - Lieu et conditions de travail

Pour les équipes, l'établissement est avant tout un lieu de travail. Il doit donc être un outil performant, agréable attractif, assurant l'optimisation des charges de travail et la qualité des soins, ce qui implique :

- Simplicité et compacité des circuits (diminuer les surfaces à parcourir).
- Ergonomie des locaux : Surface des locaux adaptée à tous les handicaps.
- Entretien aisé des locaux.
- Rationalité des principes et procédures à adopter en matière de gestion logistique déjà en place dans l'établissement (distribution des repas, linge, médicaments…).

Si l'établissement est bien conçu lors de sa restructuration/ extension, la prise en charge en sera d'autant facilitée.

4.3 - Prévention des risques

Il est important que la réponse du projet architectural apporte un haut niveau de sécurisation des soins. Il doit aussi s'appuyer sur une perception du lieu par l'usager comme un lieu chaleureux, sécurisant, ouvert. Le site d'Illkirch ne doit pas renvoyer l'image d'un lieu hospitalier enfermant mais celle d'un lieu accueillant. Les dispositifs de sécurité devront se faire discrets.

Il faudra ainsi prévoir :

- La protection des patients : angles arrondis, suppression des marches, matériaux résistants aux chocs et non destructibles, limitateur d'eau chaude pour éviter les risques de brulure etc.
- La prévention du risque dans le cadre du travail : l'architecture devra éviter l'épuisement physique du personnel et tout risque de blessure.
- Le choix des revêtements de sols, les gardes corps, etc.
- La prévention des infections nosocomiales en particulier en matière de légionellose.

4.4 - Hygiène des locaux

Le Groupement doit créer des locaux avec des conditions satisfaisantes, pour cela il devra :

- Choisir des revêtements intérieurs sans risques en phase de dégradation, bénéficiant de marques ou labels environnementaux.
- Faciliter les conditions de nettoyage (WC suspendus, remontées des revêtements de sols en plinthe, accessibilité des vitrages, revêtement de surface et sous-face sans aspérités).

Les dispositions prises pour assurer les conditions d'hygiène devront être appliquées dans les locaux les plus sensibles. Le choix des matériaux de second-œuvre impacte énormément la qualité sanitaire de l'air. Ainsi, tous les produits en contact avec l'air intérieur seront de classe A+ pour les émissions de COV et de formaldéhydes.

Les constructions devront présenter un excellent niveau d'hygiène. Le Groupement devra étudier d'une façon toute particulière les moyens de réaliser au mieux cet objectif. L'attention du Groupement est particulièrement attirée sur les points suivants :

- Précautions pour que les équipements de récupération d'énergie ne recyclent pas de l'air vicié ;

- Utilisation de revêtements, d'appareils sanitaires et d'équipements immobiliers accessibles au nettoyage et facilement lessivables et décontaminables ;
- Réalisation de faux plafonds et de parois lisses ;
- Assurer une bonne gestion des procédures et des solutions techniques ;
- Assurer obligatoirement le respect de la marche en avant dans des locaux comme le poste de soins, les offices alimentaires.

4.5 - Signalisation / repérage des espaces

Le bâtiment sera composé de plusieurs espaces et lieux qui devront présenter un contraste entre les ambiances et l'emploi de couleurs et matériaux variés (sans pour autant être bariolé ou caricatural) en fonction des usages.

Ces distinctions sont nécessaires pour permettre le repérage et la compréhension de l'espace par les patients.

La signalétique devra s'adapter aux besoins spécifiques et aux personnes en situation de handicap temporaire ou définitive :

- Public en situation de handicap physique.
- Public en situation de handicap visuel (mal voyant, non voyant).
- Public en situation de handicap auditif.
- Public en situation de handicap cognitif, mental et psychique.

D'une manière générale pour les panneaux de signalétique, l'utilisation de pictogrammes sera privilégiée en complément de l'indication écrite, tout en recherchant l'esthétique la plus domestique et ordinaire possible.

Les murs devront être contrastés (couleur ou matériaux) par rapport au sol. Un jeu dans l'utilisation des couleurs au mur et/ou au sol devrait renforcer le repérage des espaces.

Les couleurs vives seront proscrites, il leur sera privilégié des couleurs douces et sobres permettant d'égayer les pièces harmonieusement.

Les signaux doivent être soigneusement conçus afin qu'ils ne s'ajoutent pas à l'encombrement et ne deviennent pas trop stimulants.

4.6 - Choix des matériaux et du mobilier

Matériaux

Le choix des matériaux doit être étudié pour être structurant, esthétique, résistant aux chocs et facile d'entretien. Tous les éléments fixés au mur type aides techniques (barre de maintien, patères, étagères ...) devront être renforcés et résistants à l'arrachement.

Les revêtements de sol doivent être non glissant, faciles à nettoyer et résistants.

Tous les plafonds seront pensés, à minima, pour agir comme traitement acoustique et réduire les effets de réverbération délétères à la qualité de l'espace pour les usagers.

Les différents espaces communs devront bénéficier d'un traitement acoustique important afin de permettre aux animations et conversations de se dérouler dans les meilleures conditions possibles sans nuire à l'intelligibilité de la parole.

Mobilier

Une véritable réflexion sur l'aménagement des espaces, pour répondre aux critères de confort, d'ergonomie et de domesticité, est attendue de la part des groupements.

Le mobilier assurera des émissions de COV limitées.

Concernant le mobilier extérieur, le concepteur prévoira des bancs et des corbeilles de propreté en nombre suffisant sur tous les espaces extérieurs. Les fixations noyées imposant de casser le revêtement pour remplacer le mobilier seront proscrites.

Celui-ci répondra à la norme NF Environnement Ameublement pour assurer des émissions de COV limitées.

4.7 - Les contraintes majeures à respecter

Au titre des critères retenus pour le choix du projet, rappelons les paramètres qui prévalent les uns sur les autres et qui sont :

- **Respect de l'économie globale du projet** : le parti architectural, le respect des surfaces, les solutions constructives et prestations techniques doivent contribuer au respect de l'enveloppe financière et calendaire fixée par le maitre d'ouvrage et qui ne pourra être dépassée ;
- **Respect des surfaces utiles** : ce sont les espaces nécessaires aux résidents pour vivre et au personnel pour travailler. Des optimisations de surfaces par une conception architecturale innovante respectant les principes d'usage pourront être proposées sous condition d'être clairement explicitées ;
- **Respect de l'organisation** (place du secteur dans l'ensemble) et de la fonctionnalité à l'intérieur du secteur. Les liaisons directes entre les locaux devront être respectées ;
- **Respect des contraintes règlementaires, urbanistiques, architecturales** : les contraintes réglementaires comprennent notamment les diverses réglementations relatives à la construction, le code du travail, les règles relatives aux marchés publics, les règles de l'art, la sécurité incendie etc.
- Le projet devra respecter notamment **la réglementation ERP** (Établissement Recevant du Public) et la contrainte d'accès aux personnes à mobilité réduite et handicapés dans tous les locaux.

5 - VOLET FONCTIONNEL

5.1 - Principes directeurs

5.1.1 - Schéma cible d'organisation fonctionnelle générale

Le schéma ci-dessous a pour objectif d'illustrer les liaisons de proximités à prévoir et de les hiérarchiser pour permettre aux concepteurs d'établir les plans. Ces schémas représentent des ensembles fonctionnels et traduisent un concept d'organisation, ils ne prennent pas en compte les éléments d'échelle, de taille réelle ou de distances. Ces aspects seront précisés ultérieurement dans le programme.

Les ensembles fonctionnels regroupent des espaces à proposer en unité de lieux.

Ainsi, les principaux enjeux fonctionnels sont le déploiement d'une organisation cohérente avec les besoins de prises en charge spécifiques à chaque filière.

Le schéma ci-après a pour objectif de montrer les proximités à prévoir et de les hiérarchiser pour permettre aux concepteurs d'établir les plans.

Il représente des ensembles fonctionnels et traduit un concept d'organisation.

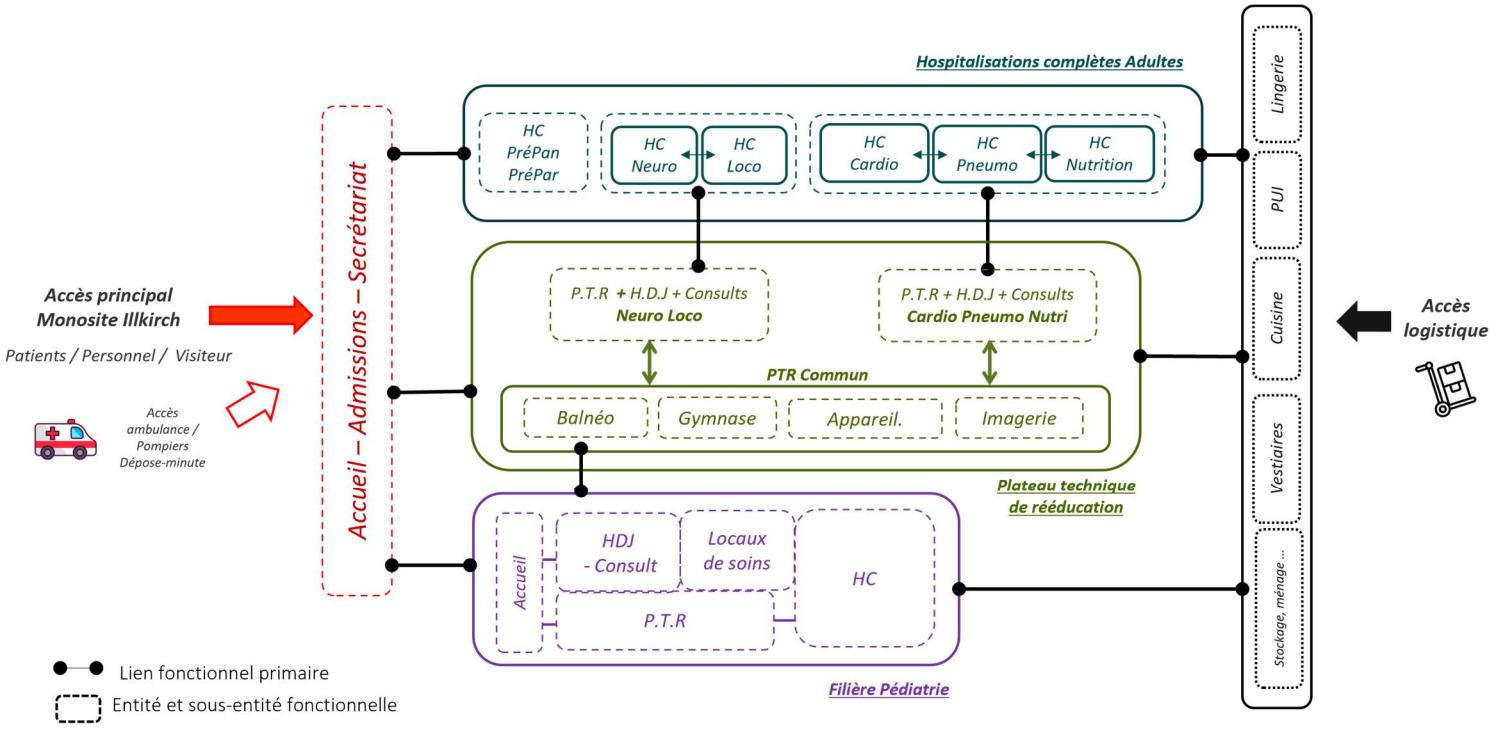


FIGURE 2 - SCHEMA FONCTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

5.1.2 - L'évolutivité et la modularité du projet.

L'établissement d'Illkirch va indubitablement évoluer au fil du temps, car l'activité, les modes de prise en charge, les pratiques de soins, etc., vont changer. Des opérations de réaffectation ou de reconfiguration se produiront inéluctablement à plus ou moins long terme.

La conception technique et architecturale doit permettre cette évolution et ce, à moindre coût et en conservant une fonctionnalité optimale.

La reconfiguration de locaux impose une réflexion sur leur équipement technique (disposition typifiée, standardisation) pour faciliter les réagencements au cours du temps.

La restructuration implique la modification plus ou moins importante du bâti. Celle-ci est d'autant plus facile qu'elle est anticipée par l'usage de matériaux et systèmes constructifs facilitant les travaux.

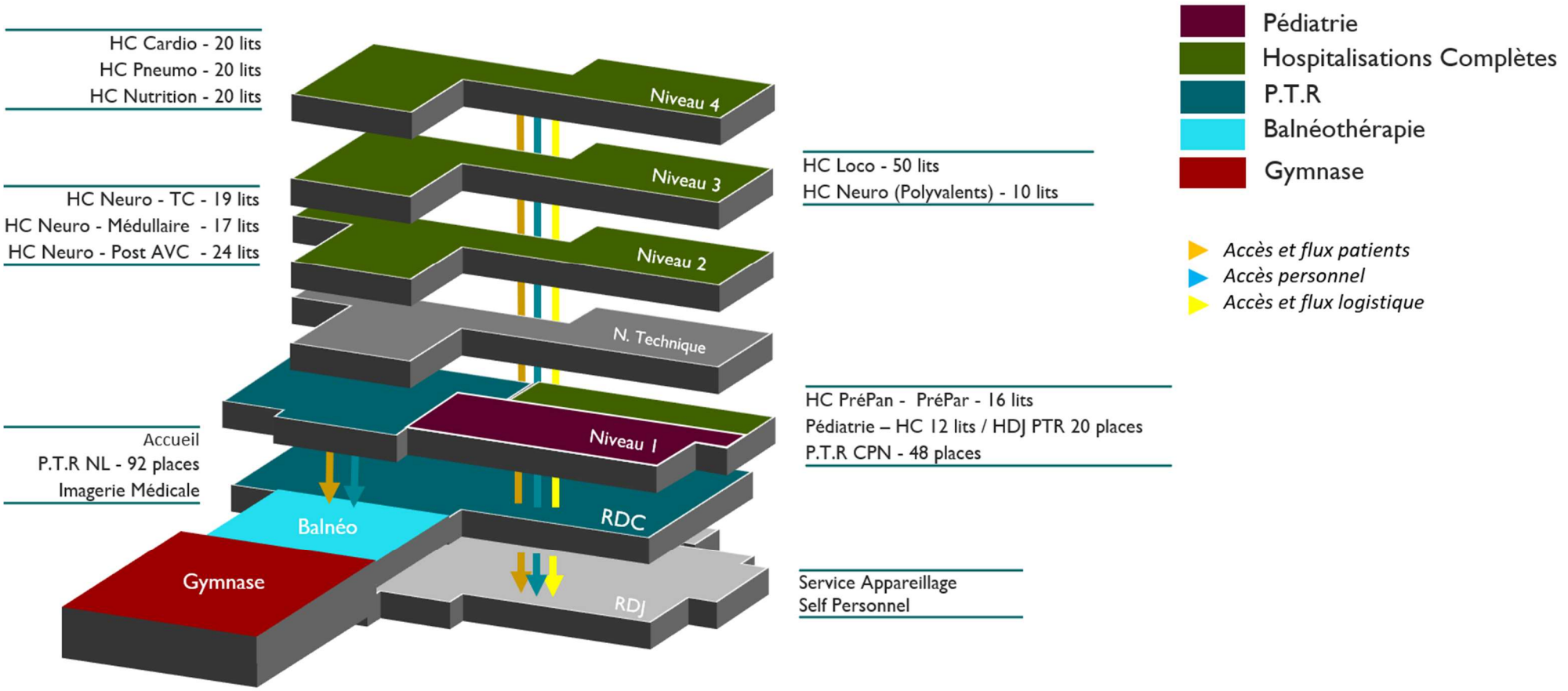
Ceci se traduit par le concept de la modularité qui devra être envisagée à plusieurs échelles :

- De façon générale : le réaménagement demande de pouvoir changer la taille et la forme de locaux en minimisant les travaux de gros-œuvre ce qui, sur le principe, élimine toute solution faisant usage de grands linéaires de voiles banchés. Une structure en poteaux – poutres pourrait répondre à cette exigence. L'usage de cloisonnements à sec peut également favoriser l'évolution des aménagements pour peu qu'ils soient compatibles avec les exigences d'usage de ces locaux ;
- Le plateau technique de rééducation devra être conçu de façon que les espaces puissent évoluer dans le temps. La conception devra permettre de transformer le plateau technique en chambres en cas d'évolution des besoins. Ainsi, par exemple, on évitera au maximum la présence de poteaux sur ce secteur et la trame de façade sera réfléchie dès la conception.

5.2 - Organisation et phasage de l'opération retenus

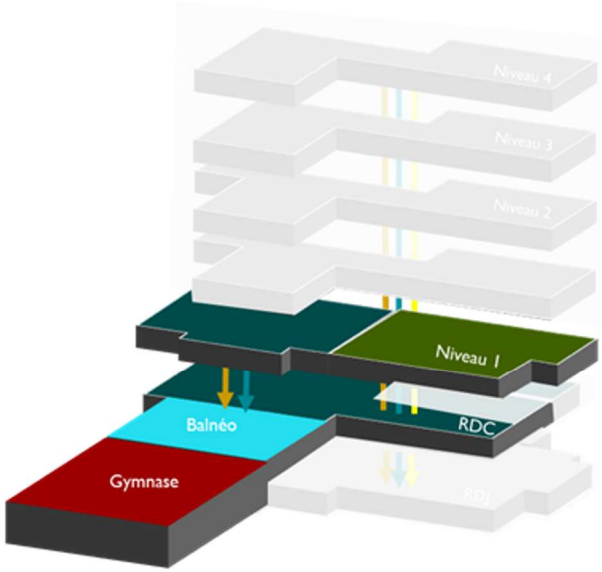
5.2.1 - Schéma de stratification fonctionnelles retenu par le maitre d'ouvrage

Le schéma ci-après traduit le concept de répartition et l'organisation hiérarchisée des ensembles fonctionnel, retenu par le maitre d'ouvrage. **Cette stratification schématique constitue la référence à respecter par la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration des plans.**



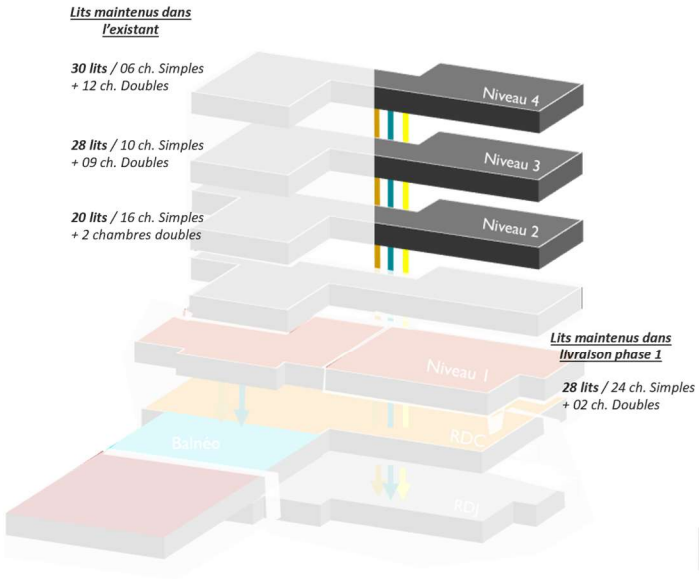
5.2.1 - Phasage

Un phasage prévisionnel est proposé et constitue la base de réflexion ; il pourra être optimisé par la maîtrise d'œuvre. Le chantier en site occupé représente un enjeu majeur de l'opération : continuité de service, à capacitaire équivalent et sans dégradation de l'offre, distribution d'eau potable conforme aux exigences sanitaires, gestion des flux (patients, visiteurs, personnel, livraisons, familles), alimentation en fluides et contraintes techniques devront être intégrés, ces éléments pouvant conditionner le phasage et les solutions d'aménagement, tant en investissement qu'en exploitation. Le concepteur devra établir son planning en respectant la durée de chantier fixée, en intégrant les déménagements et réceptions partielles prévus par le phasage.



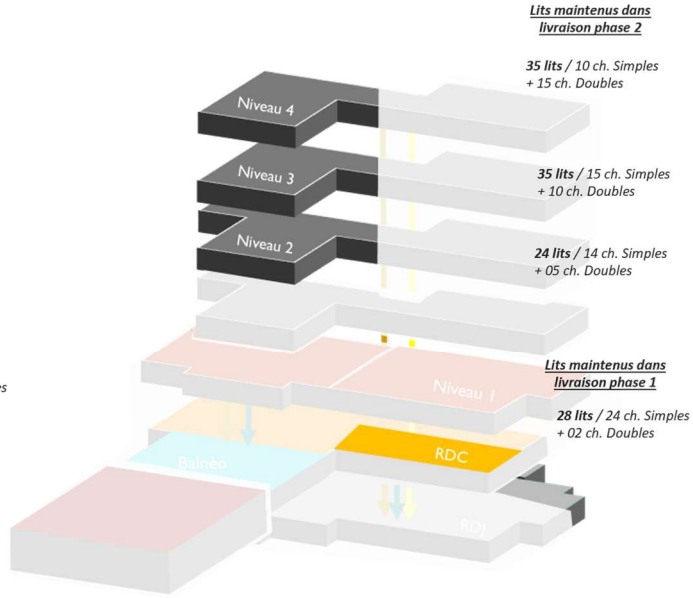
Phase 1a + 1b

- Construction Balnéo + Gymnase. (Phase 1a)
- Restructuration RDC (sauf zone accueil et consults).
- Restructuration du Niveau 1.
- Restructuration HDJ Pneumo (Phase 1b)



Phase 2

- Restructuration complète des ailes Est des niveaux 2, 3 et 4.



Phase 3

- Restructuration Service appareillage + Self.
- Restructuration complète ailes Ouest N2, N3 et N4.
- Restructuration RDC : accueil + Consults.

6 - Description des entités fonctionnelles

6.1 - Accueil

6.1.1 - Description de l'entité

La zone d'accueil est la porte d'entrée de l'établissement. Elle a pour objectif principal d'accueillir et d'orienter les patients et les visiteurs, mais également de gérer les flux entrants et sortants des patients.

Le traitement acoustique, le choix des couleurs, ainsi que la signalétique, sont à considérer afin de créer des ambiances sereines et agréables tant pour les patients que pour l'ensemble du personnel du futur bâtiment SMR.

Cette zone est organisée et composée des locaux suivants :

› **Le hall d'accueil :**

Il est commun et nodal au bâtiment et revêt de ce fait, d'une importance dans la compréhension des flux et dessertes des espaces attenants. A ce titre, la signalétique devra être intégrée à l'ensemble du bâtiment et être étudiée pour tout type de handicap : auditif, moteur, visuel et mental.

› **01 espace d'attente :**

Conçu pour accueillir les usagers en amont de leur réception aux guiches d'accueil. Il devra permettre l'installation de sièges confortables, d'un présentoir pour documentation et éventuellement d'un écran d'affichage d'informations. L'espace sera naturellement éclairé si possible, ventilé, et pensé pour offrir une ambiance calme et accueillante.

› **Un guichet d'accueil (Front office) :**

Visible directement depuis l'entrée mais son positionnement devra être étudié pour éviter d'être dans les courants d'air et au milieu des différents flux d'usagers. Ce guichet d'accueil, organisé autour de **04 boxes** distincts comportant 1 poste de travail chacun, permettant de gérer simultanément plusieurs flux d'usagers et d'assurer une prise en charge rapide et structurée dès l'entrée sur le site : accueil, orientation, admissions, facturations… Ces 4 boxes seront accessibles à la fois aux personnes à mobilité réduire et aux patients couchés avec leurs accompagnants.

› **Un Secrétariat – back-office :**

Directement accessibles depuis le hall, les **03 boxes** fermés du secrétariat en back-office sont dimensionnés pour un poste de travail individuel. Non ouverts au public, ils sont exclusivement dédiés aux fonctions administratives. Une attention particulière sera portée à l'insonorisation afin de garantir des conditions de travail calmes et la confidentialité.

› **Un bureau courrier :**

Le local devra être conçu comme un espace clos et sécurisé, proche de l'entrée du bâtiment. Il sera exclusivement dédié aux activités de gestion du courrier (réception, tri, distribution interne, expédition) et ne devra pas accueillir de public.

› **Espace de stockage fauteuils :**

Le local devra être implanté à proximité immédiate de l'accueil et des circulations principales. Il sera dimensionné pour permettre le stationnement et la manœuvre de 4 fauteuils roulants en simultané, dans des conditions ergonomiques et sécurisées. L'espace devra être facilement accessible par le personnel et/ou les usagers, sans entraver les flux principaux.

› **La cafétéria :**

Dans la continuité du hall d'accueil, un espace salon des familles sera aménagé, mais délimité par des claustras pour conserver l'intimité des moments en famille. Dans cet espace, les familles pourront passer un moment privilégié avec leur proche. Le salon donnera accès à un petit extérieur. Il sera équipé d'un espace distributeurs, de manges-debout, canapé et fauteuils. Cet espace sera à réaliser et aménager qualitativement, comme un

véritable espace de vie. La décoration, la scénographie, la signalétique mais également l'acoustique devront être traités avec attention.

› **Les sanitaires publics PMR :**

Un bloc de 05 sanitaires (H/F) sera aménagé en liaison directe avec le hall d'accueil. Ils seront utilisables par tous les usagers. Chaque sanitaire comprendra : 1 WC accessible aux personnes à mobilité réduite avec équipements adaptés, 1 lavabo + 1 miroir + 1 sèche main + 1 distributeur de savon. 1 WC sera accessible aux personnes à mobilité réduite. La conception encouragera fortement l'hygiène individuelle tout en assurant pour le personnel exploitant d'indispensables facilités d'entretien.

› **PC Sécurité :**

Le PC sécurité sera accessible directement depuis le Hall et disposera d'une proximité avec l'aire de commandement destinée aux services de secours. Ce bureau disposera d'un accès à la lumière naturelle. Il sera dimensionné pour 1 poste de travail. L'agent de sécurité disposera d'un casier vestiaire pour le rangement des effets personnels, d'un bureau et de rangements. Le bureau sera associé **au poste des systèmes de sécurité incendie**. Les deux locaux seront attenants et communiqueront via une porte. Le poste des systèmes sera aveugle et équipé du mobilier et console nécessaires aux installations de surveillance. L'ensemble des équipements de surveillance (report vidéo, report des alarmes…) y seront regroupés. L'accès au local sera sécurisé et réservé au personnel autorisé.

❑ Surfaces de l'entité

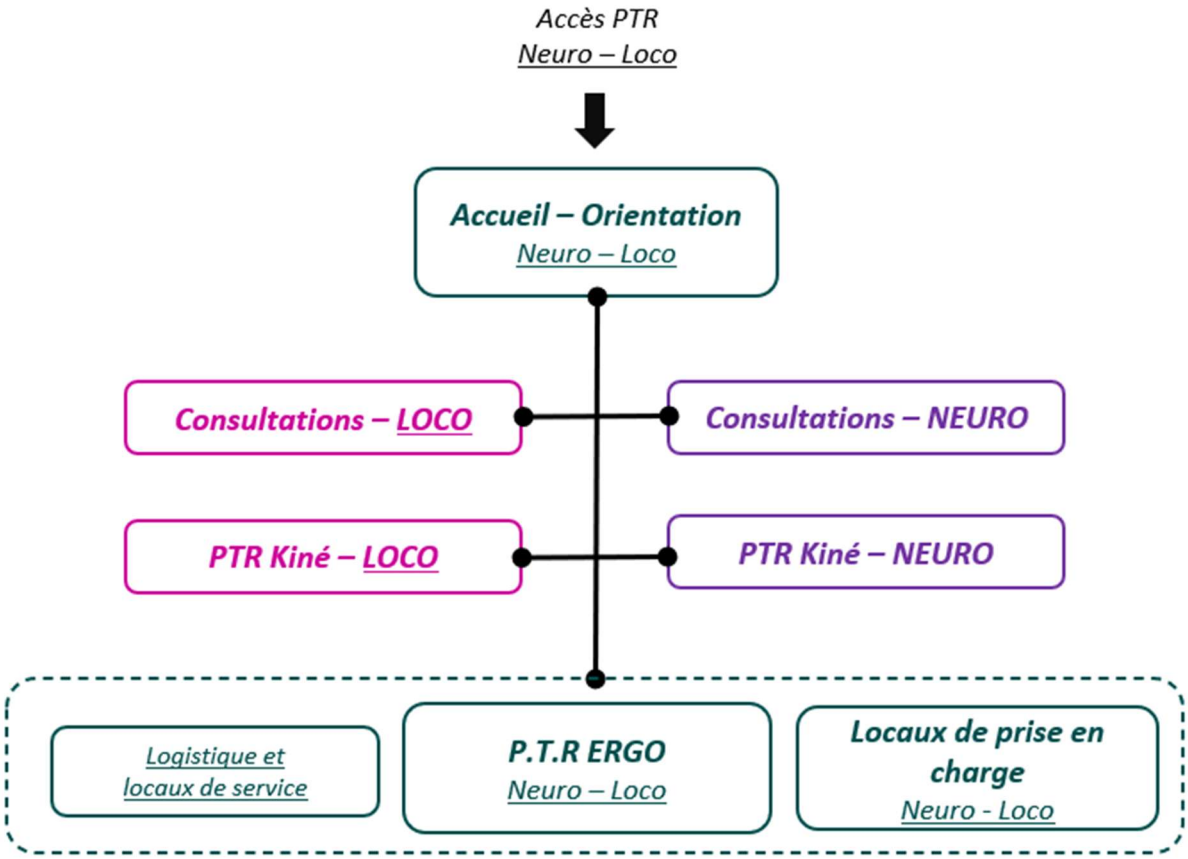
Secteur Accueil	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Accueil			
Hall d'entrée / d'accueil	250 m²	1	250 m²
Espace d'attente	20 m²	1	20 m²
Stockage fauteuils	6 m²	1	6 m²
Guichet d'accueil - Front office	15 m²	4	60 m²
Secrétariat - Back office	12 m²	3	36 m²
Bureau courrier	8 m²	1	8 m²
Cafétaria	30 m²	1	30 m²
Sanitaires patients - PMR	4 m²	1	4 m²
Sanitaires patients	3 m²	4	12 m²
TOTAL SU			**426 m²**
Ratio SDO / SU			1,37 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**584 m²**

6.2 - Plateau technique de rééducation – Neuro-Loco

Le plateau technique de Rééducation sera commun aux deux filières **« Locomoteur »** et **« Neurologie »** et offrira une capacité totale de **110 places**.

Il devra être accessible à l'ensemble des patients : son implantation et ses dessertes devront garantir une accessibilité directe et intuitive, à la fois depuis le hall d'accueil et depuis les niveaux d'hospitalisation. La gestion optimale des circulations verticales sera indispensable afin de fluidifier les déplacements et d'éviter tout retard des patients à leurs séances, ce qui aurait un impact sur le respect du planning des praticiens.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.2.1 - Accueil et Admissions « Neuro-Loco »

L'espace Accueil et Admissions prendra en charge les patients en Hôpital de Jour (HDJ). Il constituera une zone de passage obligatoire, préalable à l'accès de tout patient au plateau technique. Cette zone sera composée des espaces suivants :

- **01 bureau accueil / orientation :** Espace commun aux patients des deux filières Neurologie et Locomoteur. Il comportera 2 postes de travail permettant d'assurer simultanément l'accueil administratif, l'enregistrement et l'orientation des patients.
- **01 Un espace d'attente :** Espace en lien direct avec le bureau Accueil et Admissions. Il accueillera les patients de l'Hôpital de Jour et provenant des HC avant leur orientation vers le plateau technique et après leur passage au bureau des admissions. Il sera équipé en assises adaptées, présentoirs et dispositifs d'information. L'implantation et l'aménagement devront garantir une surveillance aisée par le personnel, tout en préservant la confidentialité des échanges au bureau des admissions.

6.2.2 - Zone de Consultations

La zone consultations regroupera deux ensembles distincts :

- Une zone de **consultations** dédié à la filière **« Neurologie »**.
- Une zone de **consultations** dédié à la filière **« Locomoteur »**.

La zone de consultations bénéficiera d'une liaison directe depuis la zone d'accueil / des admissions de l'établissement et vers le plateau technique.

6.2.2.1 - Consultations filière « Locomoteur »

Cette zone sera composée des espaces suivants :

- **01 Secrétariat :** destiné aux tâches de gestion et de coordination de la secrétaire de la filière « Locomoteur ». Il devra être attenant aux bureaux de consultation afin d'assurer une proximité fonctionnelle avec l'activité médicale. Il sera dimensionné pour un poste de travail.
- **08 bureaux de consultations médicales :** Chaque box sera équipé d'une table d'examen et d'un point d'eau.

6.2.2.1 - Consultations filière « Neurologie »

- **01 Secrétariat :** destiné aux tâches de gestion et de coordination de la secrétaire de la filière « Neurologie ». Il devra être attenant aux bureaux de consultation afin d'assurer une proximité fonctionnelle avec l'activité médicale. Il sera dimensionné pour un poste de travail.
- **01 Espace reprographie :** dédié aux fonctions de reprographie et de gestion documentaire. Situé à proximité immédiate du secrétariat, mais aussi des espaces de prise en charge des patients.
- **04 bureaux de consultations médicales – 16 m² :** Chaque box sera équipé d'une table d'examen et d'un point d'eau.
- **04 bureaux de consultations médicales – 21 m² :** Chaque box sera équipé d'une table d'examen et d'un point d'eau.
- **01 Salle de soins :** réservée aux activités de soins infirmiers, organisation, suivi et préparation des actes. Il sera équipé d'une paillasse humide. Attenante aux salles d'injection. Dimensionné pour 2 postes de travail, avec paillasse et point d'eau. Le poste de soins est également équipé de 2 chariots d'urgence, de 2 réfrigérateurs avec alarme, ainsi que des espaces de rangement pour le matériel de soins
- **03 bureau infirmier** pour le travail administratif du personnel soignant avec un poste de travail chacun. Chaque bureau sera positionné à l'entrée du service pour permettre l'accueil des visiteurs et patients. Il comportera une ouverture donnant dans le local de préparation des soins et sera accessible depuis la circulation.
- **01 Bureau Urodynamique :** accueillera les équipements nécessaires pour la recherche des motifs d'incontinences, de difficultés d'évacuation des urines ou d'envies trop fréquente. Le déroulement d'une séance comprend un entretien médical, mesure du débit urinaire et de la pression urétrale au moyen d'un appareil sur pied spécifique. Le patient est allongé sur un fauteuil d'examen urodynamique. La salle comprend un paillasse humide pour le nettoyage des appareils et un lavabo pour le nettoyage des mains de type hyperaseptique avec commande à coude. Deux postes informatiques Cette salle est attenante avec un sanitaire qui ouvre directement pour les séances d'apprentissage à l'autosondage. Ce sanitaire est équipé d'un siphon. Ce sanitaire est équipé d'un débitmètre.
- **01 Bureau Peristeen :** équipé d'une table d'examen, d'un point d'eau, de rangements et devra être en liaison directe avec un sanitaire (WC intégré ou attenant). L'aménagement garantira l'intimité du patient et la confidentialité des actes, avec ventilation et raccordements techniques adaptés.
- **01 Bureau Toxine :** comprendra un espace examen comprenant un lit et une paillasse de soin ainsi qu'un poste informatique. L'éclairage doit être conçu de manière à ne pas nuire au travail d'injection. Il devra aussi être indirect afin de ne pas gêner les patients en position allongés. Il n'y aura pas de vue

depuis l'extérieur, mais les vues depuis la table d'examen sur le ciel sont autorisées. L'accès sera localisé afin qu'une entrée inopinée dans la pièce ne mette pas les patients dans une situation de gêne (pas de vue directe). Un secteur déshabilloir proposera siège et patères pour laisser les vêtements et/ou les appareillages et pourra être isolé par une petite cloison/paravent.

- **01 Salle d'urgence :** pour la prise en charge immédiate des situations d'urgence.

6.2.3 - Le plateau technique de rééducation

Le plateau technique de rééducation/réadaptation regroupe tous les domaines habituels de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelle (kinésithérapie, ergothérapie, balnéothérapie). Ce secteur est placé sous la responsabilité d'un cadre du plateau technique.

Le Plateau Technique adultes sera partagé avec l'hospitalisation complète (HC) et de l'Hôpital de Jour (HDJ), avec la possibilité de séparer les espaces si nécessaire. Cette organisation facilitera la coordination et l'utilisation optimale des ressources.

Par ailleurs, les soins locomoteurs et neurologique seront mutualisés, ce qui favorisa la complémentarité des professionnels de santé. Cela permettra une prise en charge plus cohérente et efficace des patients, grâce à la collaboration étroite entre les différentes spécialités.

Le plateau technique dispose des structures techniques adaptées aux différentes pathologies traitées dans l'établissement. Le but recherché est le retour et le maintien à domicile, ce qui nécessite une analyse des futurs moyens à mettre en place et l'élaboration d'un projet individualisé et personnalisé avec suivi psycho-relationnel du patient.

L'ensemble des moyens doit être regroupé afin de permettre la diminution des trajets du patient. Cela favorise également les relations interprofessionnelles informelles nécessaires à la prise en charge pluri professionnelle.

Dans sa disposition, le plateau technique et ses différents secteurs doit pouvoir être isolé (sécurisé) pour éviter son accès en dehors des horaires de prise en charge.

6.2.3.1 - PTR Ergo « Neuro-Loco »

Les fonctions d'ergothérapie s'organisent autour d'un plateau d'ergothérapie :

- **01 espace d'attente :** Il accueillera les patients avant leur prise en charge.
- **01 Plateau d'ergothérapie :** Espace de prise en charge collectif, modulable, d'environ 180 m², destiné aux activités de rééducation fonctionnelle. Il comprendra plusieurs postes de travail (tables individuelles et collectives), une zone d'entraînement équipée, ainsi que des rangements intégrés, des points d'eau. L'aménagement devra permettre la circulation aisée des patients en fauteuil roulant, offrir un éclairage et une ventilation adaptés, et garantir confort, sécurité et confidentialité des activités.
- **01 Cuisine thérapeutique :** accueillera les patients pour des démonstrations et des enseignements à propos des régimes alimentaires particuliers et pour l'apprentissage des gestes en situation de contrainte. Ces démonstrations viseront les patients, mais aussi leurs proches, pour les aider dans la gestion de la post-réadaptation dans la vie quotidienne. Il pourra s'agir également des patients vus en hôpital de jour, mais également certains patients de consultations ou d'hospitalisation avant leur sortie. Cette salle sera aménagée autour d'un petit piano central comportant quatre feux sous une petite hotte. Il comportera également un plan de travail, réglable en hauteur, un évier à double bac et un petit réfrigérateur. Une salle de mise en situation permet de tester avec les patients différents gestes et temps de la vie quotidienne et de recherche des gestes adaptés pour assurer de l'autonomie dans la vie quotidienne des patients. Il sera possible de simuler des contextes de la vie quotidienne.
- **01 Appartement thérapeutique :** il comprend un espace de couchage, une kitchenette, une salle de bain et des sanitaires. Situé à proximité des locaux du personnel, l'appartement de simulation doit être facilement accessible depuis l'entrée du plateau technique et proche des espaces dédiés aux aides techniques. Son objectif est de recréer un environnement domestique réaliste, favorisant une réhabilitation progressive, l'évaluation de l'autonomie des patients ainsi que l'éducation des patients et de leurs familles aux soins à domicile. Cet appartement d'autonomie offre également aux patients la possibilité de tester et de vérifier leur capacité à vivre de manière autonome avant une sortie définitive de la structure. Il sera contigu à la cuisine thérapeutique.

- **04 petits boxes – 15 m² :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe.
- **05 grands boxes – 20 m² :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe.
- **03 salles d'assistance robotisée du membre supérieur.**
- **01 atelier fauteuils roulants :** équipé d'un point d'eau, destiné à l'entretien / réparation de fauteuils roulants, équipé d'un point d'eau.
- **01 salle simulation de conduite.**
- **01 clinique de positionnement.**

6.2.3.2 - PTR Kiné

- **01 espace d'attente :** Il accueillera les patients avant leur prise en charge.
- **01 Salle d'assistance robotisée du membre inférieur.**
- **01 espace de stockage exosquelette.**
- **01 Salle Isocinétisme :** dimensionné pour l'installation d'équipement spécifique telle qu'une plateforme d'équilibre.

PTR Kiné – Loco

Le secteur sera utilisé par un nombre de kinésithérapeute évalué à 20 kinésithérapeutes.

Majoritairement les personnes hospitalisées ainsi que les patients ambulatoires (hospitalisation de jour) sont prises en charge en kinésithérapie de façon quotidienne sur le plateau technique (en moyenne 2H par jour par patient). Très peu de patients bénéficient d'une rééducation en chambre.

Les fonctions s'organisent autour d'un plateau de kinésithérapie :

- **01 Plateau kiné « Loco » :** salle d'environ 220 m², équipé de tables et de matériels de travail, fixes ou mobiles. Son aménagement doit permettre une circulation fluide pour les personnes en fauteuil roulant et offrir au personnel soignant des conditions optimales pour réaliser les transferts entre fauteuils et équipements. Elle dispose d'équipements spécifiques à la rééducation, tels que des barres parallèles, une zone d'exercices sur tapis, des tables de verticalisation, etc. Un rail plafonnier complète l'équipement de la salle.
- **08 grands boxes – 20 m² :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe.
- **05 petits boxes – 15 m² :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe.

PTR Kiné – Neuro

Le secteur sera utilisé par un nombre de kinésithérapeute évalué à 13 kinésithérapeutes.

Majoritairement les personnes hospitalisées ainsi que les patients ambulatoires (hospitalisation de jour) sont prises en charge en kinésithérapie de façon quotidienne sur le plateau technique (en moyenne 2H par jour par patient). Très peu de patients bénéficient d'une rééducation en chambre.

Les fonctions s'organisent autour d'un plateau de kinésithérapie :

- **01 Plateau kiné « Neuro » :** Salle d'environ 165 m², équipé de tables et de matériels de travail, fixes ou mobiles. Son aménagement doit permettre une circulation fluide pour les personnes en fauteuil roulant et offrir au personnel soignant des conditions optimales pour réaliser les transferts entre fauteuils et équipements. Elle dispose d'équipements spécifiques à la rééducation, tels que des barres parallèles, une zone d'exercices sur tapis, des tables de verticalisation, etc. Un rail plafonnier complète l'équipement de la salle.
- **02 petits boxes – 15 m² :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe.
- **04 grands boxes – 20 m² :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe.

6.2.3.3 - Locaux de prise en charge / Bureaux communs « Neuro-Loco »

- **04 bureaux de consultations paramédicales – Orthophoniste :** équipés d'un poste de travail chacun.
- **02 bureaux de consultations paramédicales – diététicien :** équipés d'un poste de travail chacun.
- **04 bureaux de consultations paramédicales – Neuro-psy :** équipés d'un poste de travail chacun.
- **03 bureaux de consultations paramédicales – psychologue :** équipés d'un poste de travail chacun.
- **05 bureaux de consultations paramédicales – A. sociales :** équipés d'un poste de travail chacun.
- **01 bureau diététicien :** équipé de 3 postes de travail.
- **01 bureau cadre PTR :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau cadre adjoint PTR :** Equipé d'un poste de travail.
- **01 Salle PMSI / Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information :** espace de travail fermé, non accessible au public, dédié au codage et au traitement des données médicales. Dimensionné pour 1 à 2 postes de travail équipés d'ordinateurs sécurisés reliés au réseau hospitalier, avec rangements fermés. Le local doit garantir la confidentialité (insonorisation, contrôle d'accès), offrir un confort de travail adapté (ergonomie, éclairage, ventilation) et disposer des équipements techniques nécessaires.
- **01 bureau de gestion planning :** Equipé de deux postes de travail.
- **01 Salle de relaxation :** espace calme, assises confortables, éclairage doux et modulable, acoustique soignée, dispositifs de relaxation possibles (musique, luminothérapie, stimulation sensorielle), accessibilité PMR, ambiance sécurisée et adaptée aux patients.
- **01 salle informatique** : dédiée aux patients, équipés de 3 postes informatiques.
- **01 Salle ETP / salle de réunion :** Espace dédié à l'éducation Thérapeutique du Patient, destiné aux entretiens individuels et ateliers collectifs. La salle doit être modulable, équipée de mobilier flexible et de supports pédagogiques, et située à proximité du PTR tout en garantissant confort et confidentialité. Elle peut également être utilisée comme salle de réunion des équipes.
- **01 Salle de détente personnel :** Equipée d'une kitchenette, table et chaises.
- **01 salle de repos patient :** Commune au plateau.
- **01 espace brancardier.**
- **01 laboratoire d'Analyse Quantifiée de la Marche - AQM :** Cet espace doit être sans fenêtre et isolé des vibrations. D'un point de vue équipement, le laboratoire doivent être installé : 10 caméras, 4 plateformes de force, et 1 tapis de mache.

6.2.3.4 - Locaux de services PTR « Neuro-Loco »

› **02 Locaux rangement :** de 30 m² chacun, un dédié à la filière « neuro » et un à la filière « Loco ».

› **02 Local linge sale / Utilités sales :** dédié au PTR Neuro-Loco, stratégiquement positionnées dans le plateau.

› **02 Local entretien des locaux :** dédié au PTR Neuro-Loco, stratégiquement positionnées dans le plateau.

6.2.3.5 - Sanitaires / Vestiaires PTR « Neuro-Loco »

› **01 Vestiaire femmes :** accessible aux personnes à mobilité réduite, **MUTUALISE AVEC LA BALNEOTHERAPIE.**

› **01 Vestiaire hommes :** accessible aux personnes à mobilité réduite, **MUTUALISE AVEC LA BALNEOTHERAPIE.**

› **4 WC personnel :** répartis de manière cohérente dans la zone « PTR Neuro-Loco ».

› **10 WC patients – PMR :** répartis de manière cohérente dans la zone « PTR Neuro-Loco ».

❑ Tableau des surfaces

HDJ Consults PTR Neuro Loco	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Accueil / orientation - Neuro Loco			**58 m²**
Bureau d'accueil - orientation	18 m²	1	18 m²
Espace d'attente	40 m²	1	40 m²
Consultations - Loco			**143 m²**
Secrétariat - Loco	15 m²	1	15 m²
Consultations médicales	16 m²	8	128 m²
Consultations - Neuro			**269 m²**
Secrétariat neuro	15 m²	1	15 m²
Reprographie	8 m²	1	8 m²
Consultations médicales	16 m²	4	64 m²
Consultations médicales	21 m²	2	42 m²
Poste de soins / déconta	32 m²	1	32 m²
Bureau infirmier	9 m²	3	27 m²
Salle d'urgence	18 m²	1	18 m²
Consult - Salle d'exploration urodynamique	25 m²	1	25 m²
Consult - Salle Peristeen	18 m²	1	18 m²
Consult - Salle d'injection de toxine	20 m²	1	20 m²

HDJ Consults PTR Neuro Loco	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Locaux de prise en charge - Neuro Loco			**594 m²**
Consultations Paramédicales - Orthophoniste	14 m²	4	56 m²
Consultations Paramédicales - diététiciens	14 m²	2	28 m²
Consultations Paramédicales Neuro-Psy	14 m²	4	56 m²
Consultations Paramédicales - Psychologue	14 m²	3	42 m²
Consultations Paramédicales - A. sociales	14 m²	5	70 m²
Bureau diététicien	18 m²	1	18 m²
Bureau cadre PTR	12 m²	1	12 m²
Bureau cadre adj. PTR	12 m²	1	12 m²
Bureau PMSI	12 m²	1	12 m²
Bureau Gestion planning	9 m²	3	27 m²
Salle de relaxation	30 m²	1	30 m²
Salle informatique patient	18 m²	1	18 m²
Salle ETP/ SDR	50 m²	1	50 m²
Salle de détente personnel	28 m²	1	28 m²
Salle de repos patients	40 m²	1	40 m²
Espace brancardier	15 m²	1	15 m²
AQM	80 m²	1	80 m²
P.T.R Ergo - Neuro Loco			**588 m²**
Espace d'attente	40 m²	1	40 m²
Plateau ERGO	180 m²	1	180 m²
Cuisine thérapeutique	30 m²	1	30 m²
Appartement thérapeutique	32 m²	1	32 m²
Box de consultation	20 m²	5	100 m²
Box de consultation	15 m²	4	60 m²
Salle d'assistance robotisée du membre supérieur	15 m²	3	45 m²
Atelier fauteuils roulants	60 m²	1	60 m²
Salle Simulateur de conduite	18 m²	1	18 m²
Clinique de positionnement	23 m²	1	23 m²
PTR Kiné			**821 m²**
Espace d'attente	40 m²	1	40 m²
Salle d'assistance robotisée du membre inferieur	15 m²	1	15 m²
Espace de stockage exosquelette	6 m²	1	6 m²
Salle d'isocinétisme	30 m²	1	30 m²
PTR Kiné - Loco			
Plateau Kiné Locomoteur - 20 kiné	220 m²	1	220 m²
Grand Box de consultation	20 m²	8	160 m²
Petit Box de consultation	15 m²	5	75 m²
PTR Kiné - Neuro			
Plateau Kiné Neurologie - 13 kiné	165 m²	1	165 m²
Petit Box de consultation	15 m²	2	30 m²
Grand Box de consultation	20 m²	4	80 m²

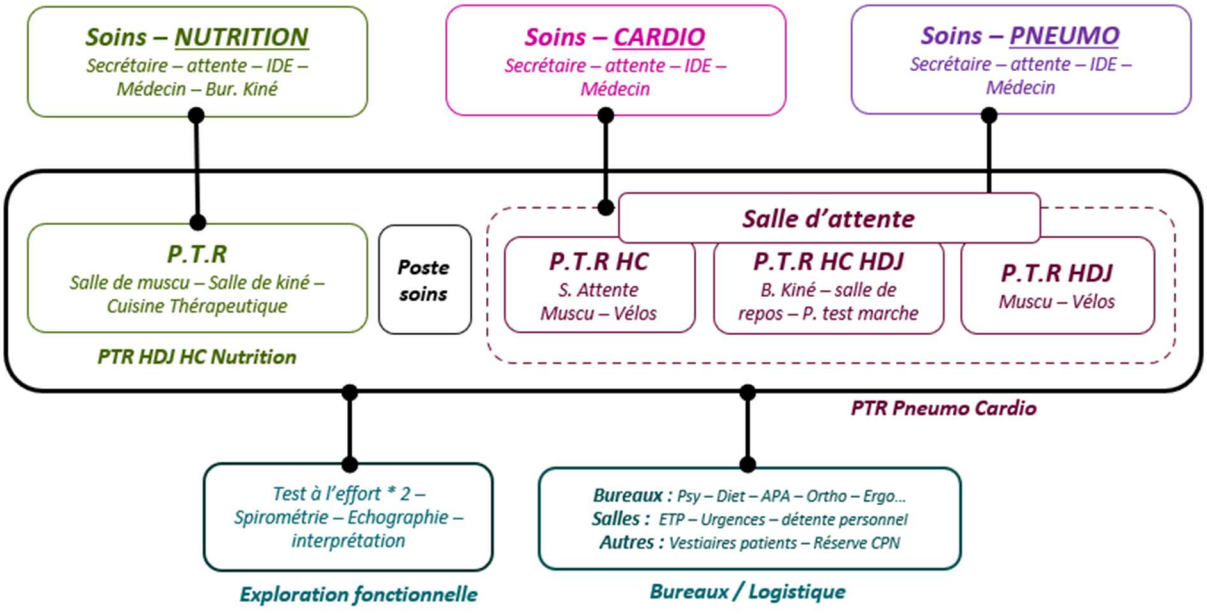
HDJ Consults PTR Neuro Loco	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Sanitaires PTR - Neuro Loco			**192 m²**
WC personnel	3 m²	4	12 m²
WC PMR	4 m²	10	40 m²
Vestiaires patients Femmes	70 m²	1	70 m²
Vestiaires patients hommes	70 m²	1	70 m²
Locaux services PTR - Neuro Loco			**94 m²**
Local rangement	30 m²	2	60 m²
Linge sale / Utilités sales	9 m²	2	18 m²
Entretien des locaux	8 m²	2	16 m²
TOTAL SU			**2 758 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**3 862 m²**

6.3 - Plateau technique de rééducation – CARDIO-PNEUMO-NUTRITION

Le plateau sera commun aux filières : **Cardiologie, Pneumologie et Nutrition** et offrira une capacité totale de **55 places**.

Il devra être accessible à l'ensemble des patients : son implantation et ses dessertes devront garantir une accessibilité directe et intuitive, à la fois depuis le hall d'accueil et depuis les niveaux d'hospitalisation. La gestion optimale des circulations verticales sera indispensable afin de fluidifier les déplacements et d'éviter tout retard des patients à leurs séances, ce qui aurait un impact sur le respect du planning des praticiens.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.3.1 - Espaces dédiés « Nutrition » : HDJ – HC

6.3.1.1 - Accueil / Bureaux

- **01 Bureau accueil / secrétariat :** équipé d'un poste de travail, destiné aux tâches de gestion et de coordination de la secrétaire de la filière « Nutrition ». Il devra être attenant des espaces de prise en charge afin d'assurer une proximité fonctionnelle avec l'activité médicale. Il sera dimensionné pour un poste de travail.
- **01 Un espace d'attente :** Espace en lien direct avec le secrétariat. Il accueillera les patients avant leur prise en charge. Il sera équipé en assises adaptées, présentoirs et dispositifs d'information. L'implantation et l'aménagement devront garantir une surveillance aisée par le personnel, tout en préservant la confidentialité des échanges au bureau des admissions.
- **01 Bureau de consultations médicales - IDE :** équipé de deux postes de travail, proche du poste de soins.
- **02 Bureaux de consultations médicales :** équipés d'un poste de travail chacun, une table d'examen et d'un point d'eau.

6.3.1.2 - Plateau technique de rééducation

- **01 salle de musculation :** d'environ 100 m², équipé de différents équipements sportifs tels que des vélos, rameurs, banc de musculation, etc. Cette salle doit être configurée et équipée d'une porte double, et d'un point d'eau.
- **01 salle de renforcement musculaire :** d'environ 45 m², équipée de différents équipements sportifs tels que des vélos, rameurs, banc de musculation, etc. Cette salle doit être et équipée d'une porte double, et d'un point d'eau.
- **01 salle de kinésithérapie :** d'environ 65 m², dimensionnés pour accueillir 15 patients en simultané. Cette salle doit disposer d'équipements adaptés pour la rééducation tels que des barres parallèles, une zone pour des exercices sur tapis, des tables de verticalisation, etc. Les salles sont également équipées d'un rail plafonnier.
- **01 cuisine thérapeutique :** accueillera les patients pour des démonstrations, la prise de repas et des enseignements à propos des régimes alimentaires particuliers et pour l'apprentissage des gestes en situation de contrainte. Ces démonstrations viseront les patients, mais aussi leurs proches, pour les aider dans la gestion de la post-réadaptation dans la vie quotidienne. Il s'agira également des patients vus en hôpital de jour, mais également certains patients de consultations ou d'hospitalisation avant leur sortie. Cette salle sera aménagée autour d'un piano central comportant quatre feux sous une hotte. Il comportera également un plan de travail, réglable en hauteur, 2 éviers à double bac et un réfrigérateur. Une salle de mise en situation permet de tester avec les patients différents gestes et temps de la vie quotidienne et de recherche des gestes adaptés pour assurer de l'autonomie dans la vie quotidienne des patients. Il sera possible de simuler des contextes de la vie quotidienne.
- **03 WC patient :** 2 PMR H/F et 1 WC bariatrique.

6.3.2 - Espaces dédiés « Cardio » : HDJ – HC

6.3.2.1 - Accueil / Bureaux

- **01 Bureau accueil / secrétariat :** équipé d'un poste de travail, destiné aux tâches de gestion et de coordination de la secrétaire de la filière « Cardio ». Il devra être attenant des espaces de prise en charge afin d'assurer une proximité fonctionnelle avec l'activité médicale. Il sera dimensionné pour un poste de travail.
- **01 Bureau de consultations médicales - IDE :** équipé de deux postes de travail, proche du poste de soins.
- **02 Bureaux de consultations médicales :** équipés d'un poste de travail chacun, une table d'examen et d'un point d'eau.

6.3.3 - Espaces dédiés « Pneumo » : HDJ – HC

6.3.3.1 - Accueil / Bureaux

- **01 Bureau accueil / secrétariat :** équipé d'un poste de travail, destiné aux tâches de gestion et de coordination de la secrétaire de la filière « Pneumo ». Il devra être attenant des espaces de prise en charge afin d'assurer une proximité fonctionnelle avec l'activité médicale. Il sera dimensionné pour un poste de travail.
- **01 Bureau de consultations médicales - IDE :** équipé de deux postes de travail, proche du poste de soins.
- **02 Bureaux de consultations médicales :** équipés d'un poste de travail chacun, une table d'examen et d'un point d'eau.

6.3.4 - PTR commun « Cardio – Pneumo »

6.3.4.1 - PTR « HC – HDJ »

- **01 espace d'attente :** Il sera équipé en assises adaptées. L'implantation et l'aménagement devront garantir une surveillance aisée par le personnel.
- **01 bureau de consultations médicales.**
- **01 Poste de soins (commun pour Cardio, pneumo, nutrition) :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant la préparation des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **01 salle de repos patients :** équipés de fauteuils adaptés, et dimensionnée pour 14 personnes en simultané.
- **Parcours de test de la marche :** linéaire de 40 m intégré dans la circulation du PTR, permettant le croisement de deux fauteuils roulants.
- **02 WC patient :** accessibles PMR, distincts H/F.

6.3.4.2 - PTR « HC »

- **01 espace d'attente HC :** Il sera équipé en assises adaptées. L'implantation et l'aménagement devront garantir une surveillance aisée par le personnel.
- **01 salle de renforcement musculaire :** d'environ 45 m², équipée de différents équipements sportifs tels que des vélos, rameurs, banc de musculation, etc. Cette salle doit être configurée et équipée d'une porte double, et d'un point d'eau.
- **01 salle vélos :** d'environ 48 m², équipée des vélos. Cette salle doit être configurée en longueur et équipée d'une porte double, et d'un point d'eau.

6.3.4.3 - PTR « HDJ »

- **01 salle de renforcement musculaire :** d'environ 120 m², doit contenir une surface totale d'environ 120 m², organisée en deux salles communicantes de 45 m² et 75 m². Chaque salle doit disposer de sa propre porte d'accès. L'ensemble doit être configuré et équipé d'un point d'eau, ainsi que de différents équipements sportifs adaptés au renforcement musculaire (vélos, rameurs, bancs de musculation, etc.).
- **01 salle vélos :** d'environ 90 m², équipée des vélos. Cette salle doit être configurée en longueur et équipée d'une porte double, et d'un point d'eau.

6.3.5 - Espaces communs « Cardio – Pneumo – Nutrition »

6.3.5.1 - Exploration fonctionnelle

- **02 salles de test à l'effort – 18 m² :** contenant un appareil d'effort (tapis roulant ou cyclo-ergomètre) relié à un système de mesure VO_2 et d'analyse des gaz respiratoires, un dispositif de monitoring en continu (ECG, tension artérielle, saturométrie), un poste de travail pour l'acquisition et

l'interprétation des données, ainsi qu'un chariot d'urgence équipé d'un défibrillateur. Elle doit également disposer d'un point d'eau, de rangements pour consommables.

- **01 salle de test à l'effort – 26 m² :** contenant un vélo, un tapis de course, relié à un système de mesure VO_2 et d'analyse des gaz respiratoires, un dispositif de monitoring en continu (ECG, tension artérielle, saturométrie), un poste de travail pour l'acquisition et l'interprétation des données, ainsi qu'un chariot d'urgence équipé d'un défibrillateur. Elle doit également disposer d'un point d'eau, de rangements pour consommables.
- **01 salle de spirométrie :** contenant un spiromètre relié à un poste informatique pour l'acquisition et l'analyse des données, un poste de travail, une assise adaptée pour le patient et des rangements fermés pour les consommables. Elle doit également être équipée d'un point d'eau, d'une fenêtre, d'un dispositif VO_2 et du matériel de gazométrie.
- **01 salle d'échographie :** doit contenir un appareil d'échographie, une table d'examen réglable en hauteur et accessible PMR, ainsi que des rangements fermés pour consommables. Elle doit être équipée d'un point d'eau, d'un éclairage modulable avec occultation, de prises électriques sécurisées et garantir la confidentialité acoustique et visuelle.
- **01 salle d'interprétation :** situé à proximité de la salle d'échographie. Equipé de 3 postes de travail.
- **02 salle d'urgence :** positionnées près du PTR et bureaux consultation IDE, en cas de double urgence ou malaise, équipée d'une paillasse humide et chariot d'urgence.
- **04 box kiné/EAPA :** espaces individuels pour réaliser des traitements en garantissant le respect de l'intimité du patient. Ces Boxes doivent impérativement être protégés des nuisances sonores et visuelles (certains actes nécessitant la concentration maximale des patients). Ils sont accessibles depuis la salle de travail en groupe et dispose d'un poste de travail
- **01 espace détente du personnel :** pour 15-20 personnes en simultané, équipée d'une kitchenette, table et chaises.
- **01 bureau polyvalent (interne/externe/IPA/Etudiant)** : 20m² avec 3-4 postes informatiques

6.3.5.2 - Bureaux

- **02 Bureau de consultations paramédicales - Psychologue :** équipé d'un poste de travail.
- **04 Bureau de consultations paramédicales - diététicien :** équipé d'un poste de travail.
- **02 Bureau de consultations paramédicales - PT :** équipé d'un poste de travail.
- **01 Bureau de consultations paramédicales - orthophoniste :** équipé d'un poste de travail.
- **01 Bureau de consultations paramédicales - polyvalent :** équipé d'un poste de travail.
- **01 Bureau cadre :** équipé d'un poste de travail.
- **02 salle ETP :** Espace dédié à l'éducation Thérapeutique du Patient, destiné aux entretiens individuels et ateliers collectifs. La salle doit être modulable, équipée de mobilier flexible et de supports pédagogiques, et située à proximité du PTR tout en garantissant confort et confidentialité.
- **01 vestiaire patients hommes :** accessible aux personnes à mobilité réduite, équipé de 2 douches dont 1 adaptée PMR, de 2 WC dont 1 PMR, de 2 cabines de déshabillage dont 1 PMR, ainsi que d'environ 20 demi-casiers. Les vestiaires seront fréquentés par environ 16 patients par demi-journée.
- **01 vestiaire patients femmes :** accessible aux personnes à mobilité réduite, équipé de 2 douches dont 1 adaptée PMR, de 2 WC dont 1 PMR, de 2 cabines de déshabillage dont 1 PMR, ainsi que d'environ 20 demi-casiers. Les vestiaires seront fréquentés par environ 16 patients par demi-journée.
- **01 réserve CPN.**
- **01 local de décontamination.**
- **04 WC personnel :** comprenant 2 pour hommes et 2 pour femmes, répartis de manière cohérente sur l'ensemble du plateau.

6.3.5.3 - Locaux Logistiques

- **01 local linge propre.**
- **01 local entreposage :** 1 chariots + 1 autolaveuse.
- **01 local utilités propres.**
- **01 local utilités sales.**
- **01 local déchets / DASRI.**

❑ Tableau des surfaces

PTR HDJ PNEUMO CARDIO NUTRITION	SU Prog	Qté	SU TOTALE
PTR HDJ HC Nutrition			**382 m²**
Bureau d'accueil - secrétariat	15 m²	1	15 m²
Salle d'attente	25 m²	1	25 m²
Poste de soins	pm		pm
Consultation médicale - IDE	16 m²	1	16 m²
Consultation médicale	16 m²	2	32 m²
PTR			
Salle de musculation	100 m²	1	100 m²
Salle de musculation	45 m²	1	45 m²
Salle de kiné	65 m²	1	65 m²
Cuisine thérapeutique	70 m²	1	70 m²
WC Patient	4 m²	2	8 m²
WC Patient	6 m²	1	6 m²
PTR HDJ HC Cardio			**63 m²**
Bureau d'accueil - secrétariat	15 m²	1	15 m²
Poste de soins	pm		pm
Consultation médicale - IDE	16 m²	1	16 m²
Consultation médicale	16 m²	2	32 m²
PTR HDJ HC Pneumo			**63 m²**
Bureau d'accueil - secrétariat	15 m²	1	15 m²
Poste de soins	pm		pm
Consultation médicale - IDE	16 m²	1	16 m²
Consultation médicale	16 m²	2	32 m²
PTR HDJ HC Cardio-Pneumo			**426 m²**
*Commun **PTR HC HDJ** Pneumo-Cardio*			
Salle d'attente	45 m²	1	45 m²
Consultation médicale	16 m²	1	16 m²
Salle de repos patients	30 m²	1	30 m²
Parcours de test de la marche	-	1	-
WC Patient	4 m²	2	8 m²

PTR HDJ PNEUMO CARDIO NUTRITION	SU Prog	Qté	SU TOTALE
*Commun **PTR HC** Pneumo-Cardio*			
Espace d'attente HC	24 m²	1	24 m²
Salle de renforcement musculaire - HC	45 m²	1	45 m²
Salle de vélos - HC	48 m²	1	48 m²
*Commun **PTR HDJ** Pneumo-Cardio*			
Salle de vélos - HDJ	90 m²	1	90 m²
Salle de renforcement musculaire - HDJ	120 m²	1	120 m²
Exploration fonctionnelle - CPN			**116 m²**
Salle de test à l'effort	18 m²	2	36 m²
Salle de test à l'effort	26 m²	1	26 m²
Salle d'urgence	18 m²	1	18 m²
Salle de spirométrie	10 m²	1	10 m²
Salle d'échographie	10 m²	1	10 m²
Salle d'interprétation	16 m²	1	16 m²
PTR et Bureaux : Cardio - Pneumo - Nutrition			**444 m²**
*Commun **PTR HC HDJ** Cardio-Pneumo-Nutrition*			
Poste de soins	25 m²	1	25 m²
BOX kiné	12 m²	4	48 m²
Bureau interne/externe/IPA/Etudiant	20 m²	1	20 m²
Espace détente du personnel	35 m²	1	35 m²
Consultation paramédicale - psychologue	10 m²	2	20 m²
Consultation paramédicale - diététicien	14 m²	4	56 m²
Consultation paramédicale - APA	10 m²	2	20 m²
Consultation paramédicale - orthophoniste	10 m²	1	10 m²
Consultation paramédicale - polyvalent	10 m²	1	10 m²
Salle d'urgence	18 m²	1	18 m²
Bureau cadre	10 m²	1	10 m²
Salle ETP	40 m²	2	80 m²
Vestiaires patients Hommes	25 m²	1	25 m²
Vestiaires patients Femmes	25 m²	1	25 m²
Réserve matériel CPN	24 m²	1	24 m²
Local décontamination	6 m²	1	6 m²
WC personnel	3 m²	4	12 m²
Locaux logistiques - CPN			**32 m²**
Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	8 m²	1	8 m²
Local utilités propres	6 m²	1	6 m²
Local utilités Sales	6 m²	1	6 m²

PTR HDJ PNEUMO CARDIO NUTRITION	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Déchets			
Local déchets - DASRI	6 m²	1	6 m²
TOTAL SU			**1 501 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**2 101 m²**

6.4 - Unités d'Hospitalisation Complète « Neurologie »

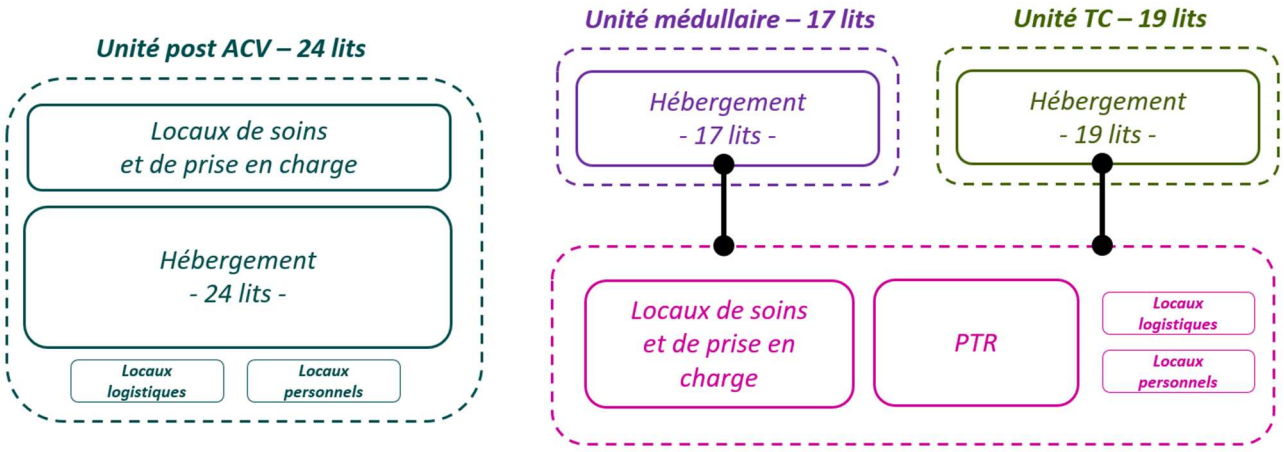
Les unités d'hospitalisation complète « Neurologie » sont dédiées à la prise en charge de patients nécessitant un **séjour de réadaptation à orientation neurologique**, après une phase aiguë hospitalière. Elles sont organisées en trois entités fonctionnelles distinctes, correspondant chacune à un profil de patients spécifique :

- **Unité « post-AVC » :** 24 lits, destinée aux patients ayant subi un Accident Vasculaire Cérébral, avec des interventions de diagnostic précoce, un suivi des fonctions neurologiques, motrices et cognitives (langage, mémoire, motricité) et un projet de rééducation visant le retour à l'autonomie.
- **Unité « Médullaire » :** 17 lits, dédiée aux patients présentant une lésion médullaire (complète ou partielle), incluant les troubles moteurs, sensitifs et autonomes ; prise en charge spécialisée en neuro-urologie, kinésithérapie, rééducation fonctionnelle, positionnement et suivi à long terme.
- **Unité « Traumatisés crâniens » / unité sécurisée :** 19 lits, pour patients avec lésions cérébrales acquises suite à traumatisme crânien, incluant déficits de conscience, troubles cognitifs, troubles moteurs, langage, perception, et nécessitant rééducation neurologique, cognitive et de la fonction exécutive, réadaptation des séquelles.
- **Unité « Polyvalents »** : 10 lits

Chaque unité est conçue pour offrir un **environnement adapté aux besoins cliniques, de soins et de rééducation** des patients accueillis, en lien direct avec les plateaux techniques spécialisés et les espaces de soins associés.

En Neuro, la largeur des couloirs devra permettre le croisement de deux fauteuils roulants.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.4.1 - Unité « Post-AVC » – 24 lits

6.4.1.1 - Lieux d'Hébergement et de vie

- **17 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 09 chambres simples, 07 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. 02 chambres simples seront équipées d'une salle de bain type « chariot douche ». Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
- **01 salle de bain commune type « chariot douche »**, permettant la douche au lit des patients n'étant pas assez autonome pour la toilette dans leur salle de bain individuelle PMR. Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités.
- **01 salle à manger / salle d'activité :** En dehors de la prise des repas, la salle à manger pourra servir d'espace de vie ou de salle d'activité.
- **01 office alimentaire :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.
- **01 local vidoir / lave bassin.**

6.4.1.2 - Locaux de soins et de prise en charge

- **01 Poste de soins / infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant à deux soignants de préparer simultanément des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'espace intègre par ailleurs un coin pouvant accueillir jusqu'à huit personnes, modulable grâce à une cloison légère amovible. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **01 bureau médical :** équipé d'un poste de travail, une table d'examen et un point d'eau.
- **01 bureau secrétaire :** équipé d'un poste de travail, à proximité du bureau médecin.
- **01 bureau médical :** équipé de deux postes de travail.
- **02 bureau cadre :** 01 sur chaque aile du bâtiment, équipés d'un poste de travail chacun.
- **01 salle de pause personnel** : pour 10 personnes en simultané, équipée d'une kitchenette, table et chaises.
- **01 WC H/F personnel.**

6.4.1.3 - Locaux Logistiques

- **01 local linge propre.**
- **01 local linge sale.**
- **01 local entreposage :** 1 chariots + 1 autolaveuse.
- **01 local déchets / DASRI**

6.4.2 - Unité « Médullaire » – 17 lits

6.4.2.1 - Lieux d'Hébergement

- **11 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 06 chambres simples, 05 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. 02 chambres simples seront équipées d'une salle de bain type « chariot douche ». Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
- **Un local vidoir / lave bassin.**

6.4.3 - Unité « Traumatisés crâniens » / Unité sécurisée – 19 lits

6.4.3.1 - Lieux d'Hébergement

- **19 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 18 chambres simples et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
- **Une salle de bain commune type « chariot douche », commune avec l'unité « médullaire »,** permettant la douche au lit des patients n'étant pas assez autonome pour la toilette dans leur salle de bain individuelle PMR. Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités.
- **Une salle à manger / salle d'activité, commune avec l'unité « médullaire » :** En dehors de la prise des repas, la salle à manger pourra servir d'espace de vie ou de salle d'activité.
- **Un office alimentaire, commun avec l'unité « médullaire » :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.
- **Un local vidoir / lave bassin.**

6.4.3.2 - Locaux de soins et de prise en charge - communs avec l'unité « Médullaire »

Les locaux communs aux unités « médullaire » et « traumatisés crâniens » devront être accessibles depuis chacune d'elles, tout en garantissant le maintien du caractère fermé et sécurisé de l'unité « traumatisés crâniens » ; cette organisation pourra, par exemple, se traduire par un poste de soins mutualisé disposant de deux accès distincts et contrôlés depuis les deux unités.

- **01 Poste de soins / bureau infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant à deux soignants de préparer simultanément des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'espace intègre par ailleurs un coin pouvant accueillir jusqu'à huit personnes, modulable grâce à une cloison légère. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **02 bureaux de consultations médicales :** équipé d'un poste de travail, une table d'examen et un point d'eau chacun.
- **01 bureau interne :** équipé de 3 postes de travail.
- **01 bureau neuropsychologue :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau orthophoniste :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau psychologue :** équipé d'un poste de travail.
- **01 salle de pause personnel :** pour 12 personnes en simultané, équipée d'une kitchenette, table et chaises.
- **01 WC H/F personnel.**

6.4.3.1 - Plateau Technique de Rééducation - communs avec l'unité « Médullaire »

- **01 plateau kiné de proximité :** Salle d'environ 60 m², équipé de tables et de matériels de travail, fixes ou mobiles. Son aménagement doit permettre une circulation fluide pour les personnes en fauteuil roulant et offrir au personnel soignant des conditions optimales pour réaliser les transferts entre fauteuils et équipements. Elle dispose d'équipements spécifiques à la rééducation, tels que des barres parallèles, une zone d'exercices sur tapis, des tables de verticalisation, etc. Un rail plafonnier complète l'équipement de la salle.

› **01 plateau ergo de proximité :** Espace de prise en charge collectif, modulable, d'environ 60 m², destiné aux activités de rééducation fonctionnelle. Il comprendra plusieurs postes de travail (tables individuelles et collectives), une zone d'entraînement équipée, ainsi que des rangements intégrés, des points d'eau. L'aménagement devra permettre la circulation aisée des patients en fauteuil roulant, offrir un éclairage et une ventilation adaptés, et garantir confort, sécurité et confidentialité des activités.

› **01 local rangement PTR :** commun aux activités d'ergothérapie et de kinésithérapie.

6.4.3.2 - Locaux Logistiques - communs avec l'unité « Traumatisés crâniens »

› **01 local linge propre.**
› **01 local linge sale.**
› **01 local entreposage :** 1 chariots + 1 autolaveuse.
› **01 local déchets / DASRI**

❑ Tableau des surfaces

HC - Neurologie 60 lits (19 TC + 24 AVC + 17 médullaire)	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Unité Post AVC (24 lits)			
Hébergement - Unité Post AVC			**469 m²**
Chambre 1 lit	20 m²	7	140 m²
Chambre 1 lit	24 m²	2	48 m²
Chambre à 2 Lits	28 m²	7	196 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Salle de bain commune	12 m²	1	12 m²
Salle à manger - Salle d'activité	30 m²	1	30 m²
Office	11 m²	1	11 m²
Local lave bassin	4 m²	1	4 m²
Locaux de soins - Unité Post AVC			**107 m²**
Salle de soins - Espace infirmier	25 m²	1	25 m²
Bureau Médical	14 m²	1	14 m²
Bureau secrétaire	12 m²	1	12 m²
Bureau médical	14 m²	1	14 m²
Bureau cadre	12 m²	2	24 m²
Salle à manger personnel	15 m²	1	15 m²
WC personnel	3 m²	1	3 m²
Locaux logistiques - Unité Post AVC			**22 m²**
Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Local linge sale	6 m²	1	6 m²

Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	1	6 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	1	4 m²
Unité Médullaire (17 lits)			
HC - Unité Médullaire			**300 m²**
Chambre 1 lit	20 m²	4	80 m²
Chambre 1 lit	24 m²	2	48 m²
Chambre à 2 Lits	28 m²	5	140 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Local lave bassin	4 m²	1	4 m²
Unité Traumatisés Crâniens (19 lits)			
HC - Unité traumatisés crâniens			**456 m²**
Chambre 1 lit	20 m²	18	360 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Salle de bain commune	12 m²	1	12 m²
Local lave bassin	4 m²	1	4 m²
Salle à manger - Salle d'activité	40 m²	1	40 m²
Office	12 m²	1	12 m²
Locaux de soins - Unité médullaire + Unité TC			**138 m²**
Salle de soins - Espace infirmier	35 m²	1	35 m²
Consult - Bureau Médical	14 m²	2	28 m²
Bureau interne	18 m²	1	18 m²
Bureau neuropsychologue	12 m²	1	12 m²
Bureau Orthophoniste	12 m²	1	12 m²
Bureau psychologue	12 m²	1	12 m²
Salle de détente	18 m²	1	18 m²
WC personnel	3 m²	1	3 m²
PTR - Unité médullaire + Unité TC			**120 m²**
P.T.R Kiné	50 m²	1	50 m²
P.T.R Ergo	50 m²	1	50 m²
Rangement P.T.R (Ergo + Kiné)	20 m²	1	20 m²
Locaux logistiques - Unité médullaire + Unité TC			**22 m²**

Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Local linge sale	6 m²	1	6 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	1	6 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	1	4 m²
TOTAL SU			**1 634 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**2 288 m²**

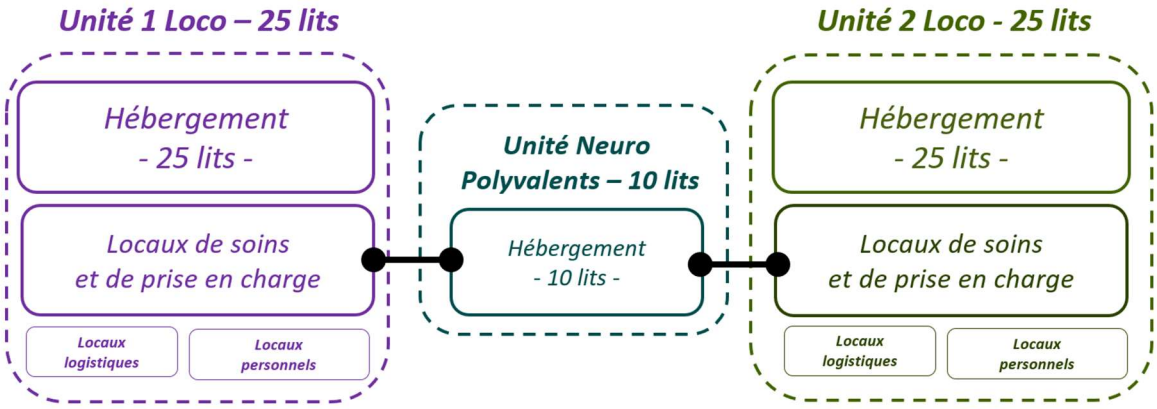
6.5 - Unités d'Hospitalisation Complète « Locomoteur »

Les unités d'hospitalisation complète « Locomoteur » sont dédiées à la prise en charge de patients nécessitant un séjour de réadaptation à orientation orthopédique et traumatologique, après une phase aiguë hospitalière.

Chaque unité est conçue pour offrir un **environnement adapté aux besoins cliniques, de soins et de rééducation** des patients accueillis, en lien direct avec les plateaux techniques spécialisés et les espaces de soins associés.

En Loco, la largeur des couloirs devra permettre le croisement de deux fauteuils roulants.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.5.1 - Unité 1 « Locomoteur » – 25 lits / dont 15 polyvalents

6.5.1.1 - Lieux d'Hébergement et de vie

› **18 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 10 chambres simples, 07 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. 03 chambres simples seront équipées d'une salle de bain type « chariot douche », Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.

- **02 salles à manger / d'activités :** En dehors de la prise des repas, la salle à manger pourra servir d'espace de vie ou de salle d'activité.
- **01 office alimentaire :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.
- **02 local vidoir / lave bassin.**

6.5.1.2 - Locaux de soins et de prise en charge

- **01 Poste de soins / bureau infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant à deux soignants de préparer simultanément des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'espace intègre par ailleurs un coin pouvant accueillir jusqu'à huit personnes, modulable grâce à une cloison légère. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **01 bureau de consultation médicale :** équipé d'un poste de travail, une table d'examen et un point d'eau.
- **01 bureau secrétaire :** équipé d'un poste de travail, à proximité du bureau médecin.
- **01 bureau médical :** équipé de deux postes de travail.
- **01 bureau interne :** équipé de 03 postes de travail.
- **01 salle de pause personnel :** pour 12 personnes en simultané, équipée d'une kitchenette, table et chaises.
- **02 WC H/F personnel.**

6.5.1.3 - Locaux Logistiques

- **01 local linge propre.**
- **01 local linge sale.**
- **01 local entreposage :** 1 chariots + 1 autolaveuse.
- **01 local utilités propres**
- **01 local utilités propres**
- **01 local déchets / DASRI**

6.5.2 - Unité 2 « Locomoteur » – 25 lits

6.5.2.1 - Lieux d'Hébergement et de vie

- **18 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 10 chambres simples, 07 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. 03 chambres simples seront équipées d'une salle de bain type « chariot douche », Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
- **02 salles à manger / d'activités :** En dehors de la prise des repas, la salle à manger pourra servir d'espace de vie ou de salle d'activité.
- **01 office alimentaire :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.

› **02 local vidoir / lave bassin.**

6.5.2.2 - Locaux de soins et de prise en charge

› **01 Poste de soins / bureau infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant à deux soignants de préparer simultanément des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'espace intègre par ailleurs un coin pouvant accueillir jusqu'à huit personnes, modulable grâce à une cloison légère. L'accès à ce local doit être sécurisé.
› **01 bureau de consultation médicale :** équipé d'un poste de travail, une table d'examen et un point d'eau.
› **01 bureau secrétaire :** équipé d'un poste de travail, à proximité du bureau médecin.
› **01 bureau interne :** équipé de 02 postes de travail.
› **01 bureau cadre :** équipé d'un poste de travail – commun pour la filière « Neurologie ».
› **01 salle de stockage matériel :** déambulateurs, fauteuils roulants…
› **01 salle de pause personnel :** pour 12 personnes en simultané, équipée d'une kitchenette, table et chaises.
› **02 WC H/F personnel.**

6.5.2.3 - Locaux Logistiques

› **01 local linge propre.**
› **01 local linge sale.**
› **1 local entreposage :** 1 chariots + 1 autolaveuse.
› **1 local utilités propres.**
› **1 local utilités sales.**

6.5.3 - Unité Neuro « Polyvalents » – 10 lits

6.5.3.1 - Lieux d'Hébergement

› **07 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 3 chambres simples, 03 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. 01 chambre simple sera équipée d'une salle de bain type « chariot douche », Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités. Les chambres doivent être équipées de fluides médicaux (oxygène, air, vide), de pompes à nutrition, de lits électriques à hauteur variable, de barrières et de matelas anti-escarres (de type air pulsé ou autre), de lève-malades incluant un harnais individuel, de système de pesée et de domotique. Il sera prévu une alarme et lumière d'alarme au-dessus des portes de chambres, avec report dans le poste de soin. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
› **Un local vidoir / lave bassin.**

➔ ***Les locaux de soins, de prise en charge et les locaux logistiques de l'unité « Neuro – Polyvalents » seront mutualisés avec ceux des unités 1 et 2 de la filière Locomoteur, du fait de leur implantation au même niveau.***

❑ Tableau des surfaces

Locomoteur + Neuro Polyvalent 50 lits (25+25) + 10 Lits	SU Prog	Qté	SU TOTALE
HC - Unité 1			**444 m²**
Chambre 1 lit	20 m²	7	140 m²
Chambre 1 lit	24 m²	3	72 m²
Chambre à 2 Lits	28 m²	7	196 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Local lave bassin	4 m²	2	8 m²
Salle à manger - Salle d'activité - Salon	25 m²	2	50 m²
Office	12 m²	1	12 m²
Locaux de soins - Unité 1			**122 m²**
Salle de soins - Espace infirmier	30 m²	1	30 m²
Consultation - Bureau Médical	16 m²	1	16 m²
Bureau secrétaire	16 m²	1	16 m²
Bureau médical	14 m²	1	14 m²
Bureau interne	18 m²	1	18 m²
Salle à manger personnel	22 m²	1	22 m²
WC personnel	3 m²	2	6 m²
Locaux logistiques - Unité 1			**34 m²**
Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Local linge sale	6 m²	1	6 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	1	6 m²
Local utilités propres	6 m²	1	6 m²
Local utilités Sales	6 m²	1	6 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	1	4 m²
HC - Unité 2			**514 m²**
Chambre 1 lit	20 m²	7	140 m²
Chambre 1 lit	24 m²	3	72 m²
Chambre à 2 Lits	28 m²	7	196 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Local lave bassin	4 m²	2	8 m²

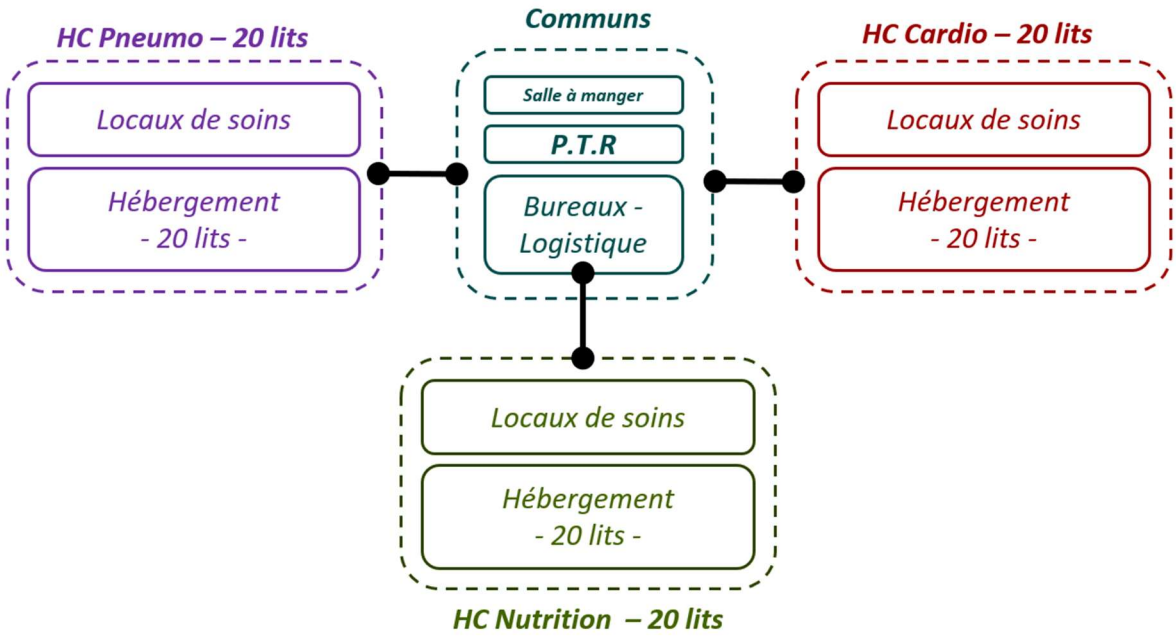
Salle à manger - Salle d'activité - Salon	29 m²	2	58 m²
Office	12 m²	1	12 m²
Locaux de soins - Unité 2			**118 m²**
Salle de soins - Espace infirmier	30 m²	1	30 m²
Consultation - Bureau Médical	14 m²	1	14 m²
Bureau interne	16 m²	1	16 m²
Bureau cadre	12 m²	1	12 m²
Stockage materiel	18 m²	1	18 m²
Salle à manger personnel	22 m²	1	22 m²
WC personnel	3 m²	2	6 m²
Locaux logistiques - Unité 2			**30 m²**
Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Local linge sale	6 m²	1	6 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	1	6 m²
Local utilités propres	6 m²	1	6 m²
Local utilités Sales	6 m²	1	6 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	1	4 m²
Unité Neuro - 10 lits polyvalents (niveau 3)			
Hébergement			**176 m²**
Chambre 1 lit	20 m²	2	40 m²
Chambre 1 lit	24 m²	1	24 m²
Chambre à 2 Lits	28 m²	3	84 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
TOTAL SU			**1 438 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**2 013 m²**

6.6 - Unités d'Hospitalisation Complète « Cardio / Pneumo / Nutrition »

Chaque unité est conçue pour offrir un **environnement adapté aux besoins cliniques, de soins et de rééducation** des patients accueillis, en lien direct avec les plateaux techniques spécialisés et les espaces de soins associés.

En cardio, Pneumo et nutrition, la largeur des couloirs devra permettre le croisement de deux fauteuils roulants.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.6.1 - Unité « Cardio » – 20 lits

6.6.1.1 - Lieux d'Hébergement et de vie

› **14 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 08 chambres simples, 05 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.

› **01 office alimentaire :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.

› **01 local vidoir / lave bassin.**

6.6.1.2 - Locaux de soins et de prise en charge

› **01 Poste de soins / bureau infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant la préparation des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'accès à ce local doit être sécurisé.

› **01 réserve soins :** à proximité du poste de soins.

› **01 réserve PTR.**

6.6.2 - Unité « Pneumo » – 20 lits

6.6.2.1 - Lieux d'Hébergement et de vie

- **13 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 06 chambres simples, 06 chambres doubles et 01 chambre bariatrique. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
- **01 salle de bain commune type « chariot douche »**, **Commune aux 03 unités (Cardio, Pneumo et Nutrition)**, permettant la douche au lit des patients n'étant pas assez autonome pour la toilette dans leur salle de bain individuelle PMR. Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités.
- **01 salles à manger / d'activités, Commune aux 02 unités (Cardio et Pneumo) :** En dehors de la prise des repas, la salle à manger pourra servir d'espace de vie ou de salle d'activité.
- **01 office alimentaire :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.
- **02 local vidoir / lave bassin.**

6.6.2.2 - Locaux de soins et de prise en charge

- **01 Poste de soins / bureau infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant la préparation des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **01 réserve soins :** à proximité du poste de soins.
- **01 plateau technique de rééducation**, Commun aux 02 unités (Cardio et Pneumo) : Espace mixe CPN et activité avec petits matériels, vélos permettant d'accueillir les patients fatigables et/ou dépendants, ne pouvant pas descendre sur le PTR au 1er étage.
- **01 réserve PTR.**

6.6.3 - Unité « Nutrition » – 20 lits

6.6.3.1 - Lieux d'Hébergement et de vie

- **15 Chambres d'hospitalisation** : On comptabilisera 07 chambres simples, 04 chambres doubles et 04 chambres bariatriques. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche. Un espace pour la charge des fauteuils la nuit sera prévu dans la chambre.
- **01 salle de bain commune type « chariot douche »**, permettant la douche au lit des patients n'étant pas assez autonome pour la toilette dans leur salle de bain individuelle PMR. Les murs permettront que le chariot soit fixé, le lavabo devra être mobile et les siphons de sol seront limités.
- **01 salle à manger / salle d'activité :** En dehors de la prise des repas, la salle à manger pourra servir d'espace de vie ou de salle d'activité.
- **01 local vidoir / lave bassin.**
- **01 office alimentaire :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.

6.6.3.2 - Locaux de soins et de prise en charge

- **01 Poste de soins / bureau infirmier :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides permettant la préparation des soins. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'espace intègre par ailleurs un coin pouvant accueillir jusqu'à huit personnes, modulable grâce à une cloison légère. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **01 réserve soins :** à proximité du poste de soins.
- **01 local pesée.**

6.6.4 - Locaux mutualisés « Cardio – Pneumo – Nutrition »

6.6.4.1 - Locaux de prise en charge / du personnel

- **05 bureaux de consultations médicales :** équipé d'un poste de travail, une chaise patiente et un point d'eau chacun.
- **02 bureau secrétaire :** équipé de 1 postes de travail, un bureau par aile du bâtiment.
- **01 bureau cadre :** équipé d'un poste de travail, proche du plateau technique de rééducation.
- **02 bureau de consultation paramédicales - polyvalent :** équipé d'un poste de travail (Diet, psychologue, assistante sociale …)
- **01 réserve commune**.
- **04 WC H/F personnel.**
- **02 WC H/F visiteur.**

6.6.4.2 - Locaux Logistiques

- **02 local linge propre :** 01 dans chaque aile du bâtiment.
- **02 local linge sale :** 01 dans chaque aile du bâtiment.
- **02 local entreposage :** 01 dans chaque aile du bâtiment.
- **02 local utilités propres :** 01 dans chaque aile du bâtiment.
- **02 local utilités sales :** 01 dans chaque aile du bâtiment.
- **02 local déchets / DASRI :** 01 dans chaque aile du bâtiment.

❑ Tableau des surfaces

HC Cardio - Pneumo - Nutrition 60 lits	**Cardio** **Prog**	**Qté**	**SU** **TOTALE**
Hébergement Cardio - 20 lits			**321 m²**
Chambre 1 lit	18 m²	8	144 m²
Chambre à 2 Lits	25 m²	5	125 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Office	20 m²	1	20 m²
Local lave bassin	4 m²	1	4 m²
Locaux de soins Cardio			**38 m²**
Poste de soins - Espace infirmier	18 m²	1	18 m²
Réserve soins	10 m²	1	10 m²
Réserve PTR	10 m²	1	10 m²

Hébergement Pneumo - 20 lits			**366 m²**
Chambre 1 lit	18 m²	6	108 m²
Chambre à 2 Lits	25 m²	6	150 m²
Chambre bariatrique	28 m²	1	28 m²
Salle de bain commune	12 m²	1	12 m²
Salle à manger	40 m²	1	40 m²
Office	20 m²	1	20 m²
Local lave bassin	4 m²	2	8 m²
Locaux de soins Pneumo			**82 m²**
Poste de soins - Espace infirmier	20 m²	1	20 m²
Réserve soins	10 m²	1	10 m²
Plateau technique de rééducation	40 m²	1	40 m²
Réserve PTR	12 m²	1	12 m²
Hébergement Nutrition			**416 m²**
Chambre 1 lit	18 m²	7	126 m²
Chambre à 2 Lits	28 m²	4	112 m²
Chambres bariatriques	28 m²	4	112 m²
Salle de bain commune	12 m²	1	12 m²
Salle à manger	30 m²	1	30 m²
Office	20 m²	1	20 m²
Local lave bassin	4 m²	1	4 m²
Locaux de soins Nutrition			**40 m²**
Poste de soins - Espace infirmier	18 m²	1	18 m²
Réserve soins	10 m²	1	10 m²
Local pesée	12 m²	1	12 m²
Espaces Mutualisé CPN			**168 m²**
Consultation médicale	14 m²	5	70 m²
Bureau secrétaire	12 m²	2	24 m²
Bureau cadre	12 m²	1	12 m²
Consultation paramédicale - polyvalent	12 m²	2	24 m²
Réserve commune CPN	20 m²	1	20 m²
Sanitaire personnel	3 m²	4	12 m²
Sanitaire visiteur	3 m²	2	6 m²
Locaux logistiques - Mutualisé CPN			**68 m²**

Linge			
Local linge propre	6 m²	2	12 m²
Local linge sale	6 m²	2	12 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	2	12 m²
Local utilités propres	6 m²	2	12 m²
Local utilités Sales	6 m²	2	12 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	2	8 m²
TOTAL SU			**1 499 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**2 099 m²**

6.7 - Unités « PREPAN » et « PREPAR »

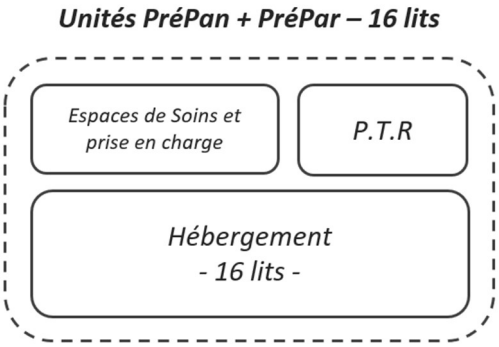
6.7.1 - Généralités

L'objectif des unités **PREPAN (réadaptation Précoce Post-Aigue Neurologique)** est de faire bénéficier, de façon précoce, aux patients souffrant d'affections neurologiques sévères, des soins de réadaptation non disponibles dans les services de réanimation. Ils peuvent se situer en aval d'un SRPR. Les unités PREPAN s'adressent à des patients porteurs d'une lésion cérébrale acquise grave (Accident vasculaire cérébral grave, traumatisme crânien sévère, notamment éveil de coma), de neuropathies de réanimation, de polyneuropathies graves et plus rarement de lésions médullaires (notamment lorsqu'ils sont trachéotomisés). Les PREPAN doivent être implantées dans un Etablissement autorisé en SMR mention **« système nerveux ».**

Les unités **PREPAR (réadaptation Précoce Post-Aigue Respiratoire)** ont vocation à accueillir des patients souffrant d'une défaillance respiratoire, imparfaitement stabilisés au sortir d'une unité de court séjour. Elles doivent aussi participer à l'évaluation et à l'orientation des patients les plus complexes afin de favoriser l'accès précoce à la réadaptation. Cette activité s'intègre dans le parcours de soins au décours d'une exacerbation d'une insuffisance respiratoire chronique ou d'une insuffisance respiratoire aigüe sans pathologie chronique sous-jacente. Les unités PREPAR sont rattachées à des SMR **« pneumologie »** et ont vocation à pouvoir représenter l'aval des SRPR respiratoires.

L'accès des visiteurs est strictement contrôlé par le personnel du service de ces unités, qui procède à leur identification avant d'actionner l'ouverture de la porte donnant sur l'unité. Afin de limiter les difficultés de repérage rencontrées par les patients, une attention particulière devra être portée à la signalétique des locaux. Dans ces unités, les circulations principales devront présenter une largeur de 2,40 m afin de permettre le croisement de deux lits médicalisés, avec la possibilité de rétrécissements ponctuels lorsque les contraintes techniques ou architecturales l'imposent.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.7.2 - HC - Unités « PREPAN » et « PREPAR »

› **16 Chambres simples d'hospitalisation :**
- Les chambres seront spacieuses (25 m²), de forme carrée, Le lit est disposé de manière à pouvoir tourner autour des patients.
- Leur forme est carrée, avec salle de bain commune type « chariot douche ».
- Le lit est disposé de manière à pouvoir tourner autour des patients. L'ensemble des fluides et prises électriques sont accessibles par des colonnes fixes. L'ensemble du mobilier est mobile à l'exception d'une paillasse humide.
- Les portes et murs côté circulation sont vitrés avec système d'occultation. Chaque chambre dispose d'une fenêtre avec accès direct à la lumière naturelle.
- Elles doivent être équipées de fluides médicaux (oxygène, air, vide), de lits électriques à hauteur variable, de barrières et de matelas anti-escarres (de type air pulsé ou autre), de lève-malades incluant un harnais individuel, de système de pesée et de domotique. Une salle de bain individuelle permettant l'installation type « chariot douche » sera installée dans chacune des chambres.
- Les portes d'accès aux chambres seront tiercées avec un passage maximal de 1,20 mètre pour l'accès d'un lit. La manœuvre du lit dans le couloir sera aisée afin de faire entrer et sortir un lit des chambres. Les chambres seront situées autour de la zone de soins afin de permettre une surveillance optimale des patients, tout en limitant les distances parcourues par le personnel.
- Chaque chambre devra être équipée d'un dispositif d'appel adapté aux patients présentant de grandes déficiences motrices et de communication, avec lumière d'alarme au-dessus des portes de chambre et report dans le poste de soin, ainsi que d'un dispositif d'alarme de ventilation et saturomètre avec report d'alarme dans la salle de soins et téléphonique.

› **02 laves bassins / vidoir.**

6.7.3 - Locaux de soins et de prise en charge - Unités « PREPAN » et « PREPAR »

› **01 poste de soins :** vitré sur la circulation, avec surveillance visuelle directe des têtes de lit de chaque chambre et équipée de paillasses sèches et humides permettant la préparation des soins, de rangements haut et bas, de zone de stockage et des armoires à pharmacie (une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG, et un chariot de distribution de médicaments. L'accès à ce local doit être sécurisé.

› **01 espace de stockage équipements.**

› **01 plateau technique de rééducation :** d'environ 60 m², destiné aux activités d'ergothérapie et de kinésithérapie. Intégrant un espace de stockage.

› **01 espace de stockage PTR.**

- **03 bureaux de consultation paramédicales :** Psy, neuropsy, diététicien, orthophoniste …
- **01 bureau médecin :** équipé de 2 postes de travail.
- **01 bureau interne :** équipé de 2 postes de travail.
- **01 bureau cadre :** équipé d'un poste de travail.
- **01 office :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.
- **01 salle d'accueil des familles** : dimensionnée pour accueillir entre 2 et 8 personnes.
- **01 salle de détente du personnel** pour 10 personnes en simultané, équipée d'une kitchenette, table et chaises.
- **01 WC H/F personnel.**

6.7.4 - Locaux Logistiques

- **01 local linge propre.**
- **01 local linge sale**.
- **01 local entreposage.**
- **01 local utilités propres.**
- **01 local utilités sales.**
- **01 local déchets / DASRI.**

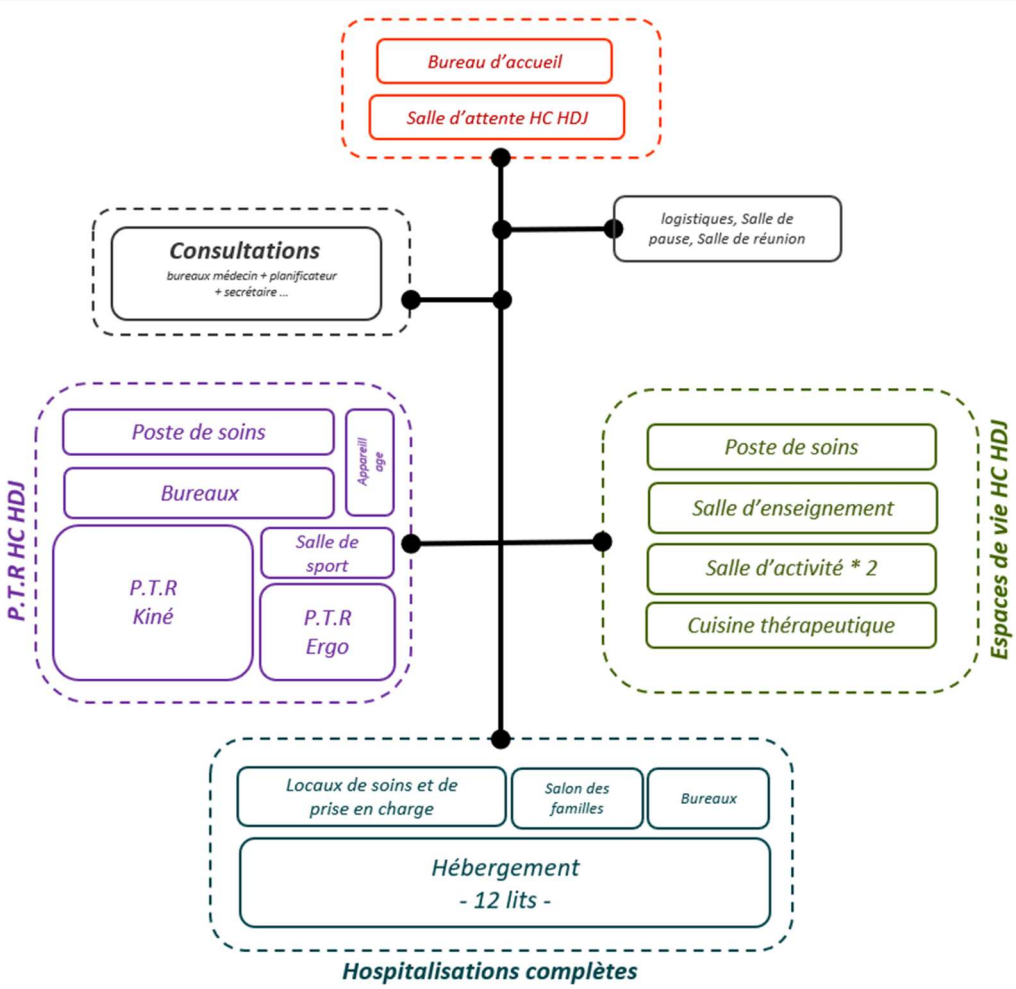
❑ Tableau des surfaces

Unités PréPan + Prépar 16 lits (8+8)	SU Prog	Qté	SU TOTALE
HC - Unités PréPan + PréPar			**408 m²**
Chambres individuelles	25 m²	16	400 m²
Local lave bassin	4 m²	2	8 m²
Soins et prise en charge + PTR			**269 m²**
Poste de soins	30 m²	1	30 m²
Stockage équipements	30 m²	1	30 m²
P.T.R.	60 m²	1	60 m²
Stockage PTR	10 m²	1	10 m²
Consultations paramédicales	14 m²	3	42 m²
Bureau médecin	14 m²	1	14 m²
Bureau interne	14 m²	1	14 m²
Bureau cadre	12 m²	1	12 m²
Office alimentaire	12 m²	1	12 m²
Salle d'accueil des familles	21 m²	1	21 m²
Salle de détente / réunion	15 m²	1	15 m²
WC personnel	3 m²	2	6 m²
WC visiteur	3 m²	1	3 m²

Locaux logistiques			**34 m²**
Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Local linge sale	6 m²	1	6 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	1	6 m²
Local utilités propres	6 m²	1	6 m²
Local utilités Sales	6 m²	1	6 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	1	4 m²
TOTAL SU			**711 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**995 m²**

6.8 - Pédiatrie

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.8.1 - Secteur accueil – HDJ / HC / Consultations

- **01 Bureau d'accueil HC – HDJ :** destiné aux tâches d'accueil, de gestion et de coordination. Il sera équipé pour un poste de travail.
- **01 Salle d'attente HDJ / Consultations :** capacité de 15 personnes assises, intégrant un espace dédié aux jeux pour enfants ainsi qu'un emplacement réservé aux poussettes.
- **01 WC visiteur :** PMR

6.8.2 - Secteur consultations

- **02 Bureaux de consultation – 16 m² :** chacun équipé d'un poste de travail, une table d'examen et d'un point d'eau.
- **01 Bureau de consultation – 21 m² :** équipé d'un poste de travail, d'une table d'examen et d'une paillasse humide. Le bureau permettre la réalisation d'injections de toxines.
- **01 bureau planificateur :** équipé d'un poste de travail.
- **01 local rangement / archives.**
- **01 WC personnel.**

6.8.3 - Espaces de vie - HDJ HC

- **01 poste de soins :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **02 salle d'activités :** A proximité de la salle de soins, avec système de rafraîchissement et point d'eau.
- **01 salle d'enseignement :** modulable, pouvant accueillir jusqu'à 15 enfants. Avec système de rafraîchissement et point d'eau.
- **01 cuisine thérapeutique :** espace équipé de dispositifs ergonomiques adaptés aux enfants et adolescents, comprenant notamment un plan de travail et un tabouret réglable en hauteur. L'aménagement doit garantir un environnement sécurisé, avec des revêtements antidérapants et des équipements de cuisine sécurisés, en particulier au niveau de la zone de cuisson.
- **01 WC visiteur :** PMR, incluant un WC enfant et une table à langer.
- **01 WC personnel.**

6.8.4 - Plateau Technique de Rééducation - HDJ HC

6.8.4.1 - Espaces de soins, prise en charge et bureaux

- **01 poste de soins :** Espace vitré sur la circulation, équipé de paillasses sèches et humides. Il comprend également des rangements hauts et bas, une zone de stockage, des armoires à pharmacie (dont une armoire d'urgences et deux armoires de stockage), ainsi que le chariot d'urgences, le chariot de pansement, un ECG et un chariot de distribution des médicaments. L'accès à ce local doit être sécurisé.
- **01 bureau de consultation paramédicale - psychologue :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau de consultation paramédicale - orthophoniste :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau de consultation paramédicale - neuropsychologue :** équipé d'un poste de travail.
- **02 bureaux de consultation paramédicale - polyvalents :** équipé d'un poste de travail (Diet, orthoptiste …).
- **01 bureau éducatrice spécialisée :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau de consultation médicale :** équipé d'un poste de travail et d'une table d'examen et point d'eau.

6.8.4.2 - PTR ERGO

- **02 Salle d'ergo – 15 m² :** Dédiées prises en charge individuelles. Ces salles disposent des équipements spécifiques et dédiés à la rééducation, ainsi que des petits espaces de rangement de proximité. Ces

salles doivent être sécurisé, accessible, et adaptable, pour favoriser le confort des patients et des soignants.

- **01 plateau d'ergo – 25 m² :** cette salle dispose des équipements spécifiques et dédiés à la rééducation, ainsi que des petits espaces de rangement de proximité. La salle doit être sécurisé, accessible, et adaptable, pour favoriser le confort des patients et des soignants.

Les trois salles sont communicantes : le PTR ergo se situe entre les deux salles d'ergo. Chacune d'elles doit néanmoins disposer de son propre accès.

6.8.4.3 - PTR kiné

- **03 Salle kiné – 15 m² :** pour les prises en charge individuelles.
- **01 salle de motricité – 20 m² :** Ces salles doivent être équipées de miroirs muraux, de tapis de rééducation, et d'espaces de rangement et un point d'eau.
- **01 plateau kiné – 50 m² :** dimensionnés pour accueillir 15 patients en simultané. Ces salles doivent disposer d'équipements adaptés pour la rééducation tels que des barres parallèles, une zone pour des exercices sur tapis, des tables de verticalisation, etc. Les salles sont également équipées d'un rail plafonnier.

6.8.4.4 - Espaces communs

- **01 Salle de pratique sportive :** Située à proximité du PTR kiné, avec une table de tennis de table et des fauteuils disposés autour.
- **01 salle d'appareillage.**
- **01 espace de stockage gros matériel :** déambulateurs, chaises, tricycles…
- **01 couloir de marche – 30 m :** prévu dans les circulations générales.
- **01 WC personnel.**
- **01 WC visiteur.**

6.8.5 - Hébergement et locaux de vie – HC

- **12 Chambres d'hospitalisation :** On comptabilisera 12 chambres simples. Chaque chambre sera équipée d'une salle de bain PMR composée d'un sanitaire, un lavabo et d'une douche, le tout adapté PMR. Le dimensionnement des chambres simple doit permettre l'installation d'un lit accompagnant. Les chambres doivent être accueillantes, et l'ambiance de ces dernières doivent permettre un apaisement de l'enfant lors de son hospitalisation. Une attention particulière doit être portée sur la fonctionnalité, tant pour l'enfant, son accompagnant, ou le personnel hospitalier.
- **01 local lave-bassin.**
- **01 salle à manger / d'activités :** dimensionnée pour 15 fauteuils. Espace naturelle bruyant, la salle à manger devra être éloignée des chambres, en plus d'avoir reçu un traitement acoustique adapté. Techniquement, cet espace doit être climatisé et doit permettre l'installation de fluides médicaux.
- **01 office :** Implanté à proximité des liaisons verticales pour la livraison des repas et à proximité de la salle à manger. Livrée en liaison chaude et multi-portions, les plateaux seront reconstitués en office. La conception de l'office sera donc fonctionnelle. L'office sera également utilisé pour la préparation des petits-déjeuners et gouters. L'office nettoie et stocke sa vaisselle. Il faudra l'aménager avec une paillasse, des placards permettant le stockage de la vaisselle, d'un lave-vaisselle, d'un frigo et d'une fontaine à eau. L'office pourra également stocker un chariot chaud et un chariot froid.
- **01 salle de soins :** avec accès sécurisé par badge. Elle est équipée de point d'eau multi bacs, d'une grande paillasse et des meubles de rangement. La salle de soins doit être dimensionné pour stocker un chariot d'urgence.
- **01 salle de repos enfants :** Cette salle doit être neutre et équipé de tapis. La porte d'accès doit être équipée d'un oculus pour permettre la surveillance.
- **01 salon des familles :** L'ambiance de cet espace doit être traité avec attention, notamment par le traitement acoustique et par le choix des couleurs, pour permettre aux jeunes patients, et à leurs familles, d'oublier l'univers de l'hôpital. Le salon doit être convivial et chaleureux.
- **01 bureau cadre :** équipé d'un poste de travail.
- **01 bureau médecin / interne :** équipé d'un poste de travail.
- **01 espace de stockage.**

- **01 WC personnel.**
- **01 WC visiteur.**

6.8.6 - Locaux du personnel

- **01 salle de réunion / Salle de pause personnel :** Dimensionnée pour accueillir simultanément 19 personnes, cette salle fera également office d'espace de pause, équipée d'une kitchenette (frigo, évier, rangements, etc.) et pourra être séparée par une cloison amovible.

6.8.7 - Locaux logistiques

- **01 local linge propre.**
- **01 local linge sale.**
- **01 local entreposage :** 1 chariots + 1 autolaveuse.
- **01 local utilités propres**
- **01 local utilités sales**
- **01 local déchets / DASRI**

❑ Tableau des surfaces

HC HDJ Consults Pédiatrie 12 lits + 20 places HDJ	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Accueil - Attente			**47 m²**
Accueil / secrétariat	18 m²	1	18 m²
Salle d'attente HDJ Consults	25 m²	1	25 m²
Sanitaire visiteur	4 m²	1	4 m²
Espace extérieur	-	-	-
Consultations			**70 m²**
Consultation médicale	14 m²	2	28 m²
Consultation médicale	21 m²	1	21 m²
Bureau planificateur	12 m²	1	12 m²
Archives / local rangement	6 m²	1	6 m²
WC personnel	3 m²	1	3 m²
Espaces de vie - HDJ HC			**131 m²**
Poste de soins	21 m²	1	21 m²
Espace d'activités	25 m²	2	50 m²
Salle d'enseignement	30 m²	1	30 m²
Salle d'enseignement 2	20 m²	1	
Espace extérieur	-	-	-
Cuisine thérapeutique	21 m²	1	21 m²
WC personnel	3 m²	1	3 m²
WC visiteur	6 m²	1	6 m²

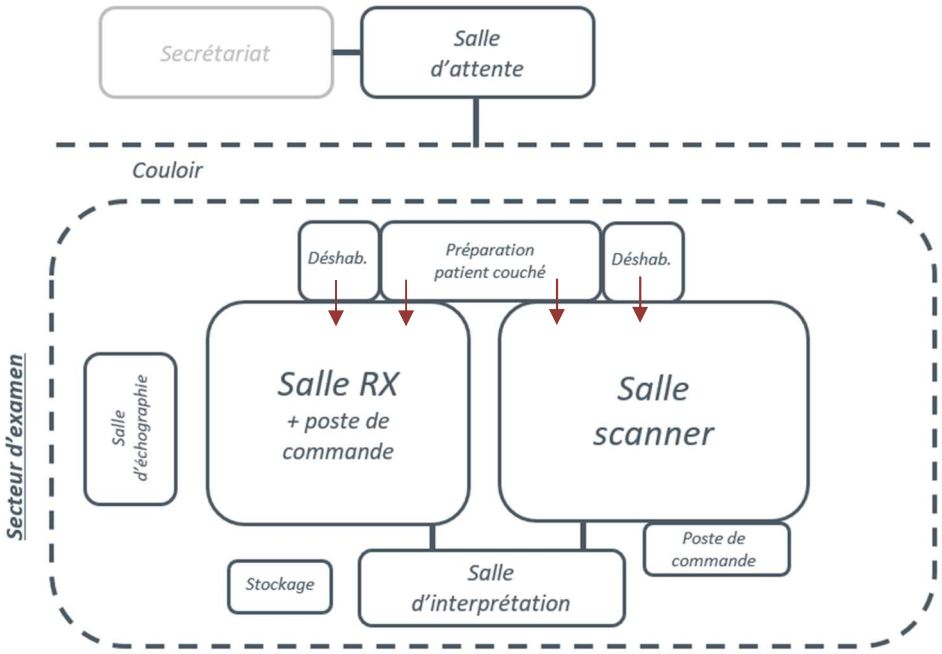
PTR - HDJ HC			**368 m²**
Poste de soins et bureaux			
Salle de soins - Bureau infirmier	21 m²	1	21 m²
Consultation paramédicale - psychologue	12 m²	1	12 m²
Consultation paramédicale - orthophoniste	12 m²	1	12 m²
Consultation paramédicale - Neuropsychologue	12 m²	1	12 m²
Consultation paramédicale - Polyvalent	12 m²	2	24 m²
Consultation paramédicale - éducatrice spécialisée	12 m²	1	12 m²
Consultation médicale - Polyvalent	12 m²	1	12 m²
PTR Ergo.			
Salle d'ergo 1	15 m²	1	15 m²
Plateau ergo	25 m²	1	25 m²
Salle d'ergo 2	15 m²	1	15 m²
PTR kiné			
Salle de kiné	15 m²	3	45 m²
Salle de motricité	20 m²	1	20 m²
Plateau Kiné	50 m²	1	50 m²
Communs			
Salle de pratique sportive	30 m²	1	30 m²
Salle d'appareillage	12 m²	1	12 m²
Espace de stockage	45 m²	1	45 m²
Couloir de marche	-	1	-
WC personnel	3 m²	1	3 m²
WC visiteur	3 m²	1	3 m²
Hébergement et locaux de vie - HC			**427 m²**
Chambres à 1 lit	22 m²	12	264 m²
Salle à manger - activités	38 m²	1	38 m²
Local lave bassin	4 m²	1	4 m²
Office	12 m²	1	12 m²
Salle de soins	18 m²	1	18 m²
Salle de repos enfants	20 m²	1	20 m²
Salon des familles	16 m²	1	16 m²
Bureau cadre	12 m²	1	12 m²
Bureau médecin - interne	12 m²	1	12 m²
Stockage	25 m²	1	25 m²
WC personnel	3 m²	1	3 m²
WC visiteur	3 m²	1	3 m²

Locaux du personnel - HC HDJ			**30 m²**
Salle de pause / Réunion	30 m²	1	30 m²
Logistique			**34 m²**
Linge			
Local linge propre	6 m²	1	6 m²
Local linge sale	6 m²	1	6 m²
Entretien des locaux			
Local entreposage	6 m²	1	6 m²
Local utilités propres	6 m²	1	6 m²
Local utilités Sales	6 m²	1	6 m²
Déchets			
Local déchets - DASRI	4 m²	1	4 m²
TOTAL SU			**1 107 m²**
Coefficient SDO/SU			*1,40*
TOTAL SDO			**1 550 m²**

6.9 - Imagerie Médicale

Le service d'imagerie médicale devra être implanté à proximité immédiate de l'entrée principale du bâtiment ainsi que de la zone de consultations « Neuro-Loco ».

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



Le service d'imagerie médicale sera implanté en continuité du PTR Neuro-Loco, au RDC de l'établissement, avec certaines mutualisations fonctionnelles :

- **01 accueil / secrétariat :** Mutualisé avec un des secrétariats déjà prévus du PTR « Neuro-Loco ».
- **01 WC patient :** Mutualisé avec un des WC déjà prévus du PTR « Neuro-Loco ».
- **01 WC personnel :** Mutualisé avec un des WC personnel déjà prévus du PTR « Neuro-Loco ».

Ce plateau, facilement accessible depuis les plateaux techniques ainsi que depuis les services d'hospitalisation complète pour adultes et enfants, comprend les locaux suivants :

- **01 Salle d'attente :** qui accueillera les patients « valides » et « couchés » avant leur prise en charge.
- **01 déshabilloir :** communicant avec la salle RX. Le déshabilloir représente l'espace de préparation des patients valides.
- **01 déshabilloir :** communicant avec la salle scanner. Le déshabilloir représente l'espace de préparation des patients valides.
- **01 salle de préparation patients couchés :** communicant avec chacune des deux salles RX et scanner.
- **01 salles RX :** Intégrant un poste de commande.
- **01 salle scanner.**
- **01 salle poste de commande scanner.**
- **01 salle d'échographie :** Intégrant 1 poste de travail, 01 table d'examen, 1 échographe.
- **01 salle d'interprétation :** Commune aux deux salles RX et scanner, elle sert également de bureau pour les entretiens avec les patients.
- **01 salle de stockage.**

❑ Tableau des surfaces

IMAGERIE MEDICALE	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Accueil			**18 m²**
Salle d'attente - patients valides	18 m²	1	18 m²
Secteur d'examens			**129 m²**
Déshabilloir	4 m²	2	8 m²
Salles RX	30 m²	1	30 m²
Salle de scanner	40 m²	1	40 m²
Poste de commande scanner	8 m²	1	8 m²
Salle d'échographie	16 m²	1	16 m²
Salle de préparation patient couchés	15 m²	1	15 m²
Salle d'interprétation	12 m²	1	12 m²
Locaux support			**12 m²**
Salle de stockage	12 m²	1	12 m²
TOTAL SU			**159 m²**

Ratio SDO / SU			1,45 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**231 m²**

6.10 - Appareillage

6.10.1 - Espace Consultation

- **01 salle d'attente :** dimensionnée pour 6 patients.
- **01 salle d'essayage - moulage :** destiné uniquement aux professionnels de santé. Équipements : plan de travail avec évier, armoire, table d'examen, barres parallèles, point d'eau, tabouret bas à roulettes. Éclairage renforcé sur les plans de travail.
- **01 salle de moulage :** Equipée d'une armoire, une desserte inox, un cadre de moulage, un point d'eau et un tabouret bas à roulettes.
- **01 salle de consultation – 16 m² :** équipée d'un poste de travail, et d'un meuble de bureau.
- **01 salle de consultation – 25 m² :** équipée d'un bureau, d'une table d'examen, de barres parallèles, d'un tabouret bas à roulettes et d'un point d'eau.
- **01 salle de pansement / soins :** équipée d'un meuble de rangement avec plan de travail, un fauteuil de soins, un tabouret bas à roulette et un point d'eau.
- **01 couloir de déambulation :** 2m * 10m, Au sein des circulations générales, un couloir de déambulation devra être prévu. Il s'agit d'un couloir comportant des mains courantes à différentes hauteurs afin d'aider les patients à marcher. Cet espace permet aux professionnels de santé d'examiner in situ leurs patients.
- **01 espace de stockage :** d'environ 30 m².
- **01 WC patient :** PMR, à proximité de la salle d'attente.
- **01 Local DASRI : stockage DASRI**

6.10.2 - Espace fabrication

- **01 atelier principal de montage :** organisé autour d'un bloc central comprenant cinq postes de travail orthopro IURC. Il dispose également d'un poste dédié aux stagiaires, d'un autre réservé aux intervenants externes et un 3ème bureau. L'espace est complété par 02 linéaires de rangement, 04 armoires de stockage ainsi que des armoires spécifiques de type anti-feu, assurant la sécurité des équipements.
- **01 atelier résine et thermoformage :** Le local est équipé d'un système d'extraction des poussières et gaz, ainsi que d'un dispositif de renouvellement d'air. Il comprend une station avec deux postes résine, un plan de travail, plusieurs établis, une armoire dédiée aux produits toxiques et/ou inflammables. L'espace dispose également d'un four grand modèle, d'un four petit modèle (type podo), d'un vacupress, d'une table d'aspiration, d'un point d'eau, d'une armoire de rangement, de deux machines à coudre sur table et d'établis complémentaires.
- **01 salle plâtre :** où les professionnels de santé concevront et réaliseront les plâtres. Cet espace conçu comme un atelier comprend un évier, un plan de travail en inox (4m de long), où l'éclairage est renforcé ainsi que des espaces de rangement à destination du matériel. L'insonorisation est à assurer : l'utilisation du local va générer des nuisances sonores et de la poussière
- **01 bureau CFAO :** équipé de 2 postes de travail, une armoire, un petit frigo, un scanner CFAO et un point d'eau.
- **01 bureau responsable de service :** Equipé d'un poste de travail, 02 armoires à rideau et 01 meuble de rangement.
- **01 atelier main** : Equipé d'un poste « établi » adapté ou le patient est reçu directement, 01 armoire vitrée, 01 établi et un point d'eau.
- **01 salle des machines :** contiendra tous les appareils volumineux nécessaires à la réalisation de prothèses orthopédiques. Cette pièce devra comprendre de multiples lieux de branchement (triphasé). Equipée de 4 machines et d'un aspirateur à poussière grand format relié à toutes les machines, un bahut de rangement à tiroir, 1 petit établi.
- **01 vestiaire personnel :** Equipé avec 4 casiers, 1 douche PMR et 1WC PMR.

❑ Tableau des surfaces

Service Appareillage	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Espace Fabrication			**167 m²**
Atelier principal de montage	60 m²	1	60 m²
Atelier résine et thermoformage	30 m²	1	30 m²
Salle de plâtre	14 m²	1	14 m²
Bureau CFAO	10 m²	1	10 m²
Bureau responsable de service	10 m²	1	10 m²
Atelier main	10 m²	1	10 m²
Salle des machines	21 m²	1	21 m²
Vestiaire personnel	12 m²	1	12 m²

Service Appareillage	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Espace Consultation			**119 m²**
Salle d'attente	15 m²	1	15 m²
Salle d'essayage - moulage	25 m²	1	25 m²
Salle de moulage	15 m²	1	15 m²
Salle de consultation 1	25 m²	1	25 m²
Salle de consultation 2	16 m²	1	16 m²
Salle de pansement / de soins	15 m²	1	15 m²
Couloir de déambulation	-	1	-
WC Patient	4 m²	1	4 m²
Local DASRI	4 m²	1	4 m²
Stockage			**30 m²**
Espace de stockage matériel	30 m²	1	30 m²
TOTAL SU			**316 m²**
Ratio SDO / SU			1,40 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**442 m²**

6.11 - Balnéothérapie

En raison de sa fonction et des liens nécessaires avec d'autres unités, la balnéothérapie doit être implantée en RDC, en relation directe / aisée avec les plateaux techniques de rééducation (adultes et enfants) ainsi qu'avec les secteurs d'hospitalisation complète. Les patients étant le plus souvent accompagnés et orientés depuis ces services.

Les activités de rééducation sont de 2 ordres : celles d'ergothérapie et celles de kinésithérapie.

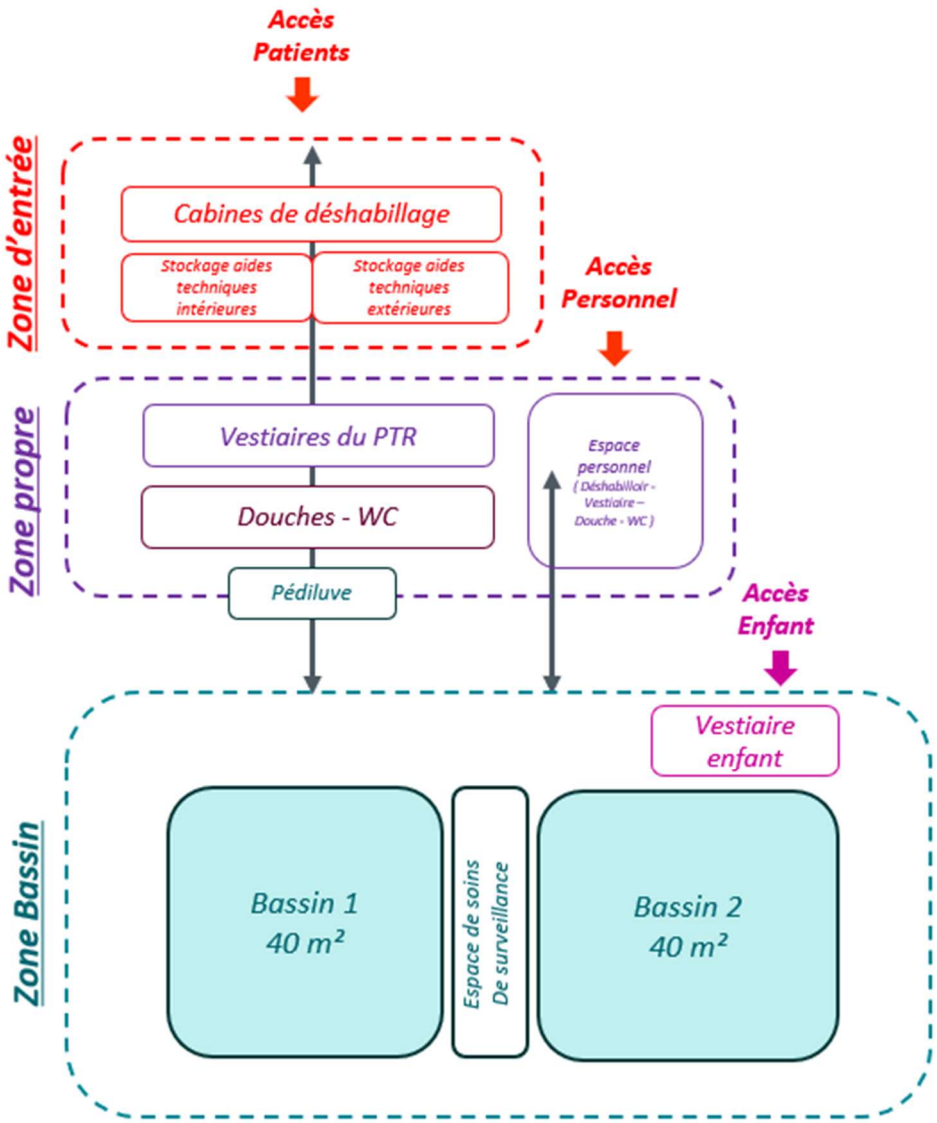
Le nouveau bâtiment devra s'intégrer à l'architecture du bâtiment SMR actuel.

En fonction de l'orientation et de la configuration du bâtiment, les concepteurs devront veiller : A limiter les apports solaires, A éviter les vis-à-vis gênants et les vues directes depuis l'extérieur sur le secteur de rééducation.

Les vestiaires « adultes » de la balnéothérapie seront ceux du PTR.

Un accès dédié aux enfants, avec des vestiaires associés sera prévu.

❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



❑ Tableau des surfaces

Balnéothérapie	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Balnéothérapie			**450 m²**
Locaux patients			*154 m²*
Espace stockage fauteuils patients	12 m²	1	12 m²
Espace stockage fauteuils Balnéo.	12 m²	1	12 m²
Vestiaire enfants	20 m²	1	20 m²
Cabines de déshabillage - Hommes	2 m²	3	6 m²
Cabines de déshabillage - Femmes	2 m²	3	6 m²
Cabines de déshabillage PMR	4 m²	4	16 m²
Espace casiers - Hommes	15 m²	1	15 m²
Espace casiers - Femmes	15 m²	1	15 m²
Douches Hommes	21 m²	1	21 m²
Douches Femmes	21 m²	1	21 m²
WC PMR patient	5 m²	2	10 m²
Zone Bassin			*165 m²*
Bassin rééducation 1	40 m²	1	40 m²
Bassin rééducation 2	40 m²	1	40 m²
Plage périphérique	70 m²	1	85 m²
Espace personnel			*20 m²*
Vestiaire personnel	8 m²	1	8 m²
Espace de soins - Bureau de surveillance	12 m²	1	12 m²
Entretien des locaux			*21 m²*
Local entreposage	9 m²	1	9 m²
Local utilités propres	6 m²	1	6 m²
Local utilités Sales	6 m²	1	6 m²
Locaux Technique et circulation			*90 m²*
Locaux techniques	-	-	90 m²
TOTAL SU			**450 m²**
Ratio SDO / SU			1,30 m²
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**585 m²**

6.12 - Gymnase

6.12.1 - Description de l'entité

Le projet d'extension du monobloc d'Illkirch intègre la création d'un gymnase destiné à répondre aux besoins en équipements sportifs du site d'Illkirch d'une part, et de l'UGECAM alsace d'autre part.

Le gymnase sera accessible depuis l'intérieur de l'établissement (RDC) ainsi que depuis l'extérieur du bâtiment.

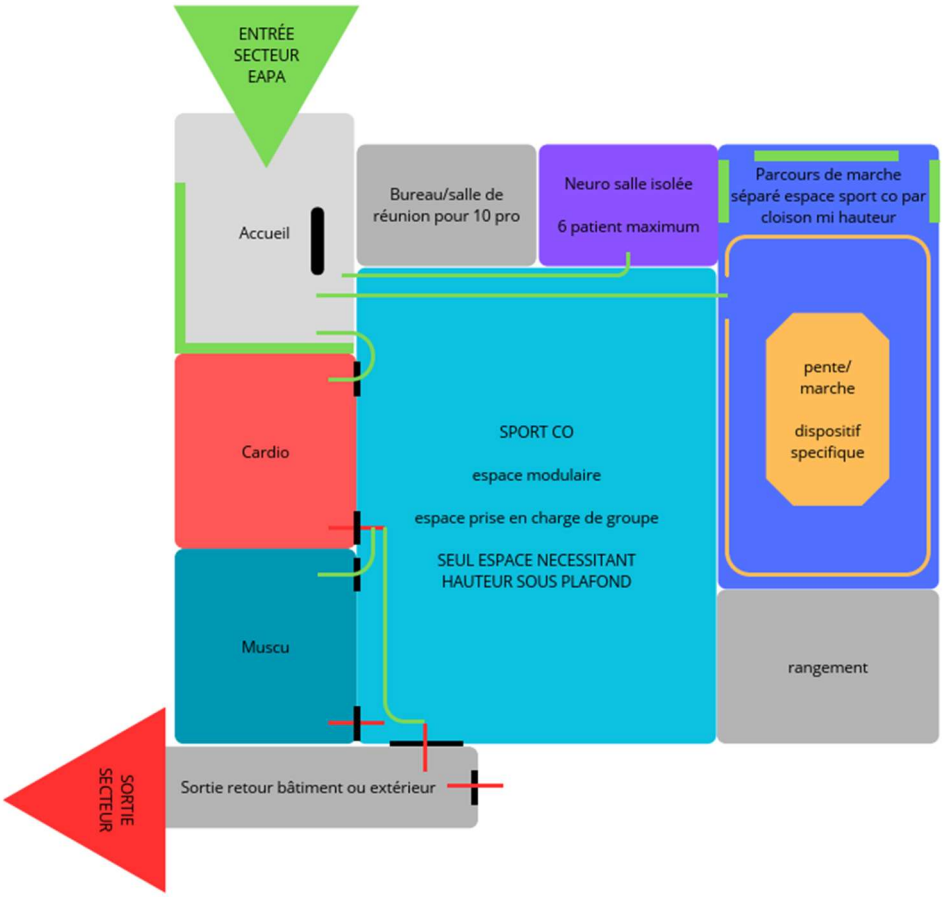
Un parvis, aménagé à son entrée, offrira aux usagers un espace d'accueil abrité.
Le gymnase devra permettre la tenue de compétitions pour le volleyball, le Handball, le Basketball et le Badminton. L'architecte devra donc en intégrer les normes.

Le futur gymnase sera totalement accessible aux PMR et sera soumis à la réglementation exigée par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

Les circulations organisent l'accès au plateau du gymnase de façon simple et évidente mais également aux espaces annexes. Il est demandé d'éviter, par tous les moyens, les circulations monotones, sombres et étroites. Les circulations bénéficient autant que faire se peut, d'un éclairement naturel et les couloirs de desserte sont ponctués par de larges respirations.

Les circulations seront accessibles PMR. Leur dimensionnement permettra le passage de brancard.

- ❑ Schéma fonctionnel et organisationnel



6.12.2 - Composition de l'entité

- **01 hall d'accueil / bar :** 01 Hall d'accueil avec petit bar : il constitue le point d'entrée principal, depuis l'intérieur comme depuis l'extérieur de l'établissement. En tant qu'accueil unique, une attention particulière sera portée à l'ambiance et à la qualité des matériaux. L'espace comprendra également un petit bar, un tableau d'affichage et un présentoir de brochures.
- **01 plateau d'activités sportives :** pour le handball, le basketball, le volley-ball, et le badminton. Il sera directement accessible depuis les deux entrées du gymnase. Le plateau sera muni de paniers de basketball accrochés à la charpente, mais aussi des buts de handball et de futsal déplaçables, des poteaux et filet de volleyball, des poteaux et filet de badminton, ainsi que d'un panneau d'affichage scoring et chronomètre. Un afficheur basketball 24 secondes sera également mis en place. Le sol sera sportif à déformation ponctuelle de type résine polyuréthane autolissante de 2 mm, mise en œuvre sur sous-couche amortissante de 8 mm et sous-couche désolidarisante. Il sera muni de marquages basketball, handball et volleyball. Concernant le badminton et le futsal, seules les intersections de lignes seront marquées.
- **01 tribune :** Le plateau omnisports sera accessible au public et comportera 01 tribune rétractable pouvant accueillir entre 130 et 150 personnes.
- **01 bureau/salle de réunion** : pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes.
- **01 salle dédiée Neuro** pour activité de groupe et isolée phoniquement pour prise en charge plus au calme (orientée Neuro) pour 6 patients en simultané
- **01 espace « Cardio »** : vélo, tapis, rameur… dédié n'empiétant pas sur le gymnase comme actuellement pour 20 patients
- **01 espace musculation** dédiée pour 20 patients
- **01 espace bilan de marche/parcours de marche/ plan incliné** dédié et partiellement isolé de l'activité du gymnase pour y sécuriser l'activité (utilisation pluridisciplinaire kiné HDJ et HC éventuellement ergo) avec son espace d'attente/repos intégré
- **01 vestiaire « équipe 1 » :** avec un accès direct depuis le plateau omnisports. Chaque vestiaire comportera 02 WC et 02 douche PMR. Cet espace sera muni de carrelage au sol et de faïence murale sur toute la hauteur ; et devra être correctement ventilé et adapté à sa fonction (chaleur, humidité).
- **01 vestiaire « équipe 1 » :** avec un accès direct depuis le plateau omnisports. Chaque vestiaire comportera 02 WC et 02 douche PMR. Cet espace sera muni de carrelage au sol et de faïence murale sur toute la hauteur ; et devra être correctement ventilé et adapté à sa fonction (chaleur, humidité).
- **01 vestiaire « arbitre / encadrant » :** avec un accès direct depuis le plateau omnisports. Comportera 01 WC et 01 douche PMR. Cet espace sera muni de carrelage au sol et de faïence murale sur toute la hauteur ; et devra être correctement ventilé et adapté à sa fonction (chaleur, humidité).
- **01 espace de stockage / rangement.**
- **01 local entretien des locaux.**
- **01 Local déchets.**
- **01 bloc sanitaire public.**

❑ Tableau des surfaces

Gymnase	SU Prog	Qté	SU TOTALE
Parvis	PM	1	PM
Hall - Accueil - Bar	30 m²	1	30 m²
Espace sportif multisports : 44 m * 24 m	1 056 m²	1	1 056 m²
Bureau / salle de réunion	25 m²	1	25 m²
Salle neuro	20 m²	1	20 m²
Espace cardio	40 m²	1	40 m²
Espace musculation	40 m²	1	40 m²
Espace bilan de marche / parcours de marche	35 m²	1	35 m²
Vestiaires équipe 1	30 m²	1	30 m²
Vestiaires équipe 2	30 m²	1	30 m²
Vestiaires arbitres / encadrants	15 m²	1	15 m²
Gradins rétractables	120 m²	1	120 m²
Sanitaires publics	30 m²	1	30 m²
Stockage matériel	40 m²	1	40 m²
Local ménage	8 m²	1	8 m²
Local déchets	5 m²	1	5 m²
TOTAL SU			**1 524 m²**
Circulations générales + LT			*1,10*
Total surfaces dans œuvre (SDO)			**1 676 m²**